



L'ACOMARIN

REVUE DES MEMBRES DE L'ACOMAR N° 234 mars 2018



Association Centrale d'Officiers Mariniers et de Marins de Réserve

MARINE
NATIONALE



ACOMAR



Éditorial

ACOMARIN 234

L'année 2017 ressemble de très près à l'année 2016 par les faits de « massacres » de nombreuses personnes innocentes dans des attentats comme ceux déjà perpétrés en 2015.

Nous vivons depuis le début de ces événements dans un grand questionnement sur notre sécurité et l'avenir que nous laisserons à nos enfants ainsi qu'aux générations futures.

Malgré tout, nous continuons à avancer en restant sur nos gardes, sans pour autant oublier toutes ces vies tragiquement arrachées trop tôt à leurs proches.

Nous avons vu de nombreuses personnes volontaires, déjà investies, rejoindre les rangs des réservistes, afin de les seconder et de les aider du mieux qu'ils peuvent.

La création de la Garde Nationale a ainsi été une des chevilles de l'action, renforçant nos forces armées présentes sur le terrain.

Depuis début avril, j'ai pris la fonction de Président National faisant suite à Roger Orsini, qui a été un Président très investi pour l'Acomar pendant de très nombreuses années.

Je tiens par ces quelques mots à lui rendre hommage, ainsi qu'à ces prédécesseurs, pour l'accomplissement des tâches difficiles liées à la fonction, qu'ils ont eu à cœur d'accomplir tout au long de leurs mandatures.

De nombreuses actions restent encore à faire. Au vu des nouvelles orientations annoncées par le Président de la République, Chef des Armées, nous devons rester vigilants, réactifs et attentifs.

J'espère avec votre concours et votre aide, arriver à faire comme eux pour que perdurent les relations de partenariat de l'Acomar avec notre Marine et ses actifs, qui seront peut-être un jour nos successeurs de demain.

Il nous reste un long chemin à parcourir jonchés d'embûches, mais pas insurmontables pour les « marins » que nous avons été et que nous sommes toujours.

Nous ferons au cours des prochaines années tout ce qui pourra être fait pour que rayonne encore et toujours l'Acomar. Mais aussi pour que celle-ci devienne plus forte et présente partout dans l'hexagone et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Nous devons nous rapprocher des marins militaires de toutes catégories pour qu'ils nous rejoignent dans un esprit fraternel d'amour de la mer.

Pour cette nouvelle année qui commence, l'ensemble des membres du bureau et du conseil d'administration se joignent à moi pour vous présenter leurs bons vœux et les meilleurs souhaits pour vous et vos familles.

Puisse l'année 2018 vous apporter santé, bonheur, réussite et beaucoup de plénitude.

Avec mes respectueuses amitiés et la marque de mes sentiments les plus nobles.

MP (R) **Pascal Gosciniak**
Président National

Sommaire

Éditorial.....	1
Annuaire.....	3
Infos diverses.....	6
Souvenirs.....	16
Histoire.....	19
La vie des sections.....	23

INCLUS ENCART

Assemblée Générale

Assemblée Générale Statutaire



ACOMAR

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300 - 94114 Arcueil Cedex
Tél. : +33 (0) 171 360 417
acomar.association@sfr.fr

DIRECTION

Pascal GOSCINIACK

Rédacteur en chef

Philippe CHOVET

Comité de rédaction

Philippe CHOVET

Pascal GOSCINIACK

Relecture

Yvette CHOVET

Site Web

www.acomar.org

Webmaster

Jean-Claude MERLE

Commission paritaire

en cours

Maquette - Mise en pages

Jean-Marc LEROUTIER

0608488547

Imprimerie

Abonnement annuel: 17 €

ISSN

Entrez dans le futur

Dassault Aviation, Dassault Systèmes, Groupe Figaro,
Immobilière Dassault, Château Dassault, Artcurial



Industrie aéronautique, haute technologie numérique et programmes de mécénat pour la recherche scientifique médicale de pointe : depuis plusieurs décennies, les femmes et les hommes du Groupe Dassault partagent cette passion pour l'innovation et poussent sans cesse les frontières de l'excellence.

Future Now

www.dassault.com



meanings

ACOMAR

Fondée le 11 Avril 1932 - Régie par la loi de juillet 1901
Association d'Intérêt National
Affiliée à la FLAMME (Reconnue d'utilité publique)
Membre du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRМ)
Membre du Comité de Liaison des Associations de la Marine (CLIAMA)
Membre de la Commission armées-jeunesse
Partenaire de la Réserve Citoyenne
Partenaire de l'Association Civisme Défense Armée Nation (Ci.D.A.N)
Signataire d'une Convention de partenariat avec la Marine Nationale
Signataire d'une convention de partenariat avec l'ONAC
Signataire d'une convention de partenariat avec le Souvenir Français
Titulaire de la Médaille d'Or du Mérite Civique n° 0.3710 (1955)
Signature d'une convention avec l'Association AUX MARINS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Monsieur le Chef d'État-major de la Marine

COMITÉ D'HONNEUR

Messieurs BAYOL, DEPLEDT, FAVRY, LE MANANACH, OLIVRO, Ph. ROI, SALOMON, SUBERVIE

MEMBRES D'HONNEUR

Messieurs les Contre-amiraux BONBON (+), COSTAGLIOLA, DE MAINTENANT, GAUTHIER, GOUVA, HEGER, LEPEU (+), VIDAL DE LA BLACHE, LAJOUS. Monsieur le Capitaine de frégate GUERLESQUIN, Messieurs les Officiers en Chef des Équipages LEPAGNOT, LEVESQUE, Monsieur le Préfet DI CHIARA, Lieutenant de vaisseau (R) Roger ORSINI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

Président national	Pascal GOSCINIAK
Vice-présidents	Philippe CHOVET Guy BARRAULT
Secrétaire national	Gérard DESRUES
Secrétaire national adjoint	Jean-Luc MAILLOT Bernard GOILLOT
Trésorier national	Éric FRAISSE
• Rédacteur de la revue	Philippe CHOVET
• Fichier national	Gérard BOUHALLIER Gérard DESRUES

LES ADMINISTRATEURS

- Premier collègue au titre des « Sections » :

Bouches-du-Rhône : Philippe Chovet (suppléant Alain Flotte) - **Champagne/Ardenne** : Roland Belbezier (suppléant Stéphan Jakuboye) - **Drôme-Ardèche** : Gérard Vinson (suppléant Jean-Christian Martin) - **Grand Est** : Jean-Luc Maillot (suppléant Pascal Jardin) - **Hérault** : Gilles Poli (suppléant Jean-Marie Mirabel) - **Île-de-France** : Guy Barrault (suppléant Michel Fourré) - **Île de la Réunion** : Jean-Pierre Leblanc - **Indre-et-Loire** : Pascal Gosciniak (suppléant Jean-Charles Lombard) - **Loiret/Loir-et-Cher** : Robert Moisan (suppléant Emmanuel Duclos) - **Nord/Pas-de-Calais** : Gérard Desrues (suppléant Jean-Yves Depuydt) - **Rhône Alpes Nord** : Stéphen Bourseul (suppléant Roger Orsini).

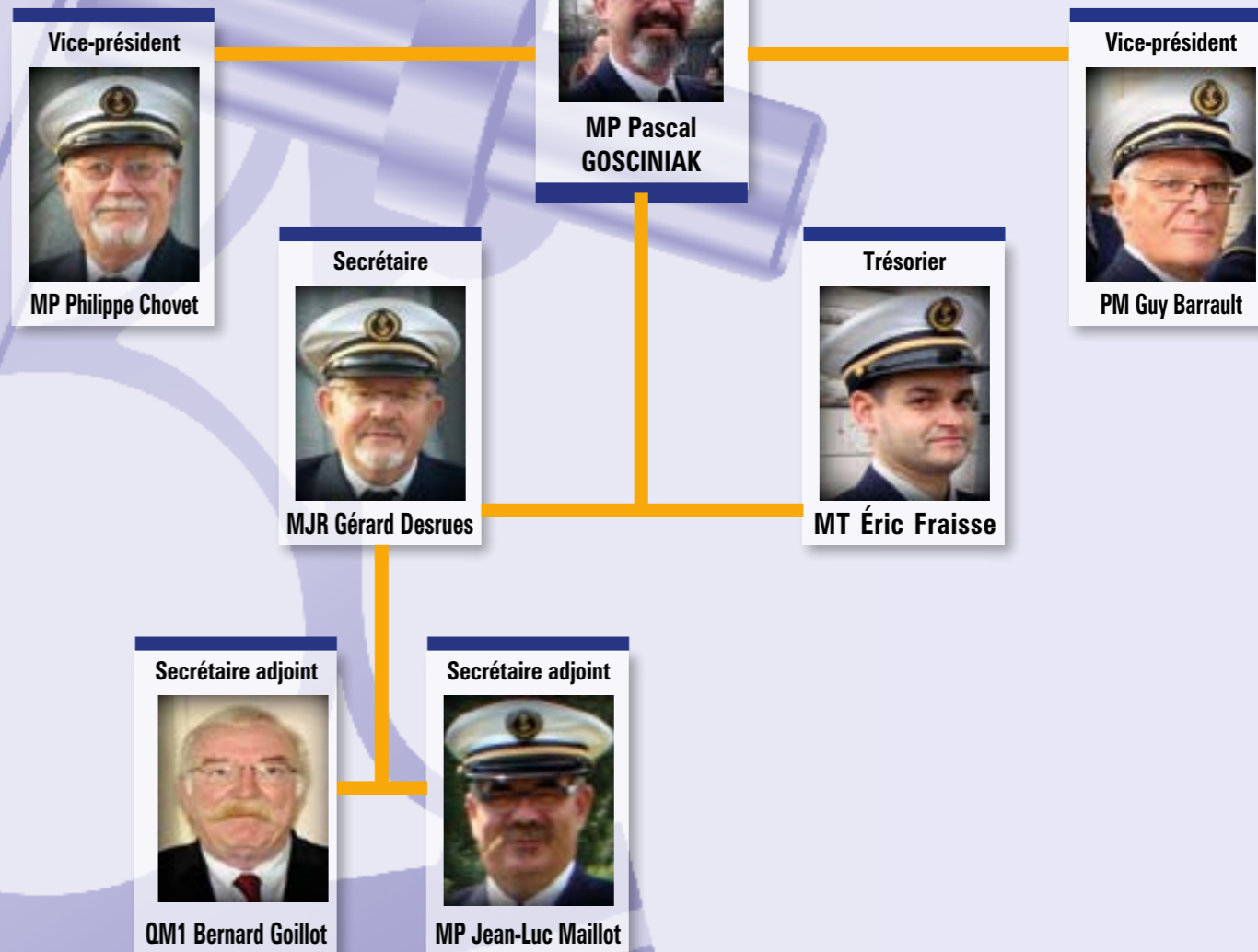
- Deuxième collègue à titre « individuels » :

Laurent Berhault (suppléant Cartier Pascal) - Bernard Goillot - Alain Kleimberg (suppléant Michel Bazier) - Bernard Martinage - Jean-Claude Merle - Christian MIR (suppléant Jean-Paul Schmidt) - Jean-Louis Jacquemin - Éric Fraisse (suppléant Roger Delmas)

VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Gérard BOUHALLIER

BUREAU NATIONAL (mandature 2017-2020)



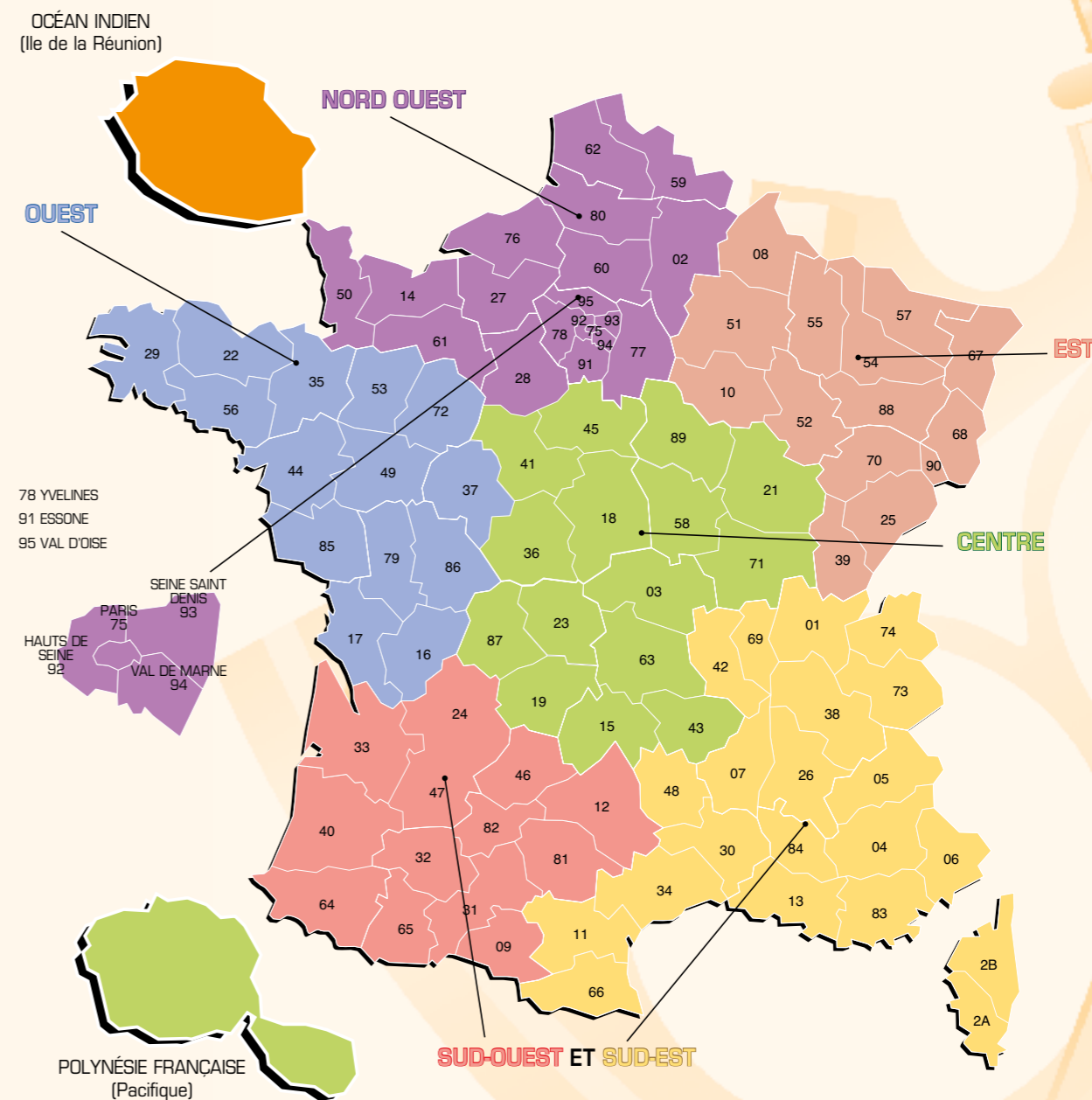
Les sections et les présidents délégués

Départements couverts	Président délégué	Contact
BOUCHES-DU-RHÔNE / VAR ALPES MARITIMES 04 - 05 - 06 - 11 - 13 - 20 - 30 - 48 - 83 - 84	Philippe CHOVET	04 91 86 00 62 06 71 76 42 99 acomar13@free.fr
CHAMPAGNE/ARDENNES 08	Roland BELBEZIER	06 81 41 27 82 rolandbelbezier@orange.fr
DRÔME/ARDÈCHE 26 - 07	Gérard VINSON	04 75 60 75 81 06 72 27 10 47 gerard-vinson@orange.fr
GRAND EST 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88 - 90	Jean-Luc MAILLOT	06 41 84 07 87 jeanluc.maillot@orange.fr
HAUTE-NORMANDIE 27 - 76	Luc DEPUYDT	06 79 86 73 49 lptd888@hotmail.fr
HERAULT 34	Gilles POLI	06 25 58 72 31 gpoliacomar34@gmail.com
ILE-DE-FRANCE 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	Guy BARRAULT	06 81 57 09 10 acomar.pidf@laposte.net
ÎLE DE LA RÉUNION 974	Jean-Pierre LEBLANC	02 62 53 16 60 06 92 24 59 91 leblancjp1974@gmail.com
INDRE & LOIRE 36 - 37 - 49	Pascal GOSCINIAK	06 20 41 30 46 pdt.acomar.37@orange.fr
LOIRET/LOIR & CHER 41 - 45	Robert MOISAN	02 54 87 72 09 06 75 57 34 92 moisan.robert@orange.fr
NORD/PAS-DE-CALAIS 59 - 62	Jean-Yves DEPUYDT	03 61 18 97 53 06 65 66 96 72 acomar.presidentdelegue59-62@outlook.fr
PAYS DE LA LOIRE 44 - 85	Robert LENOIR	02 40 20 11 32 roinel@wanadoo.fr
POLYNÉSIE FRANÇAISE 987	Guy DOLIQUE	0 06 89 26 14 99 acoram.acomar.pf@gmail.com
RHÔNE/ALPES NORD 01 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74	Stéphen BOURSEUL	06 33 89 33 44 04 28 45 56 79 bourseuls@gmail.com

Les représentants accrédités départementaux

Départements couverts	Représentant	Contact
ALPES-MARITIMES 06	Yves ASCIONE	04 93 90 12 25 06 60 60 12 25 amiralasc@hotmail.fr
AUVERGNE 03 - 15 - 43 - 63	Jean-Claude MERLE	06 73 35 32 01 acomar.auvergne@free.fr
AVEYRON 12	Jean-Claude TITTON	05 65 29 41 24 jan.titton@orange.fr
EURE & LOIRE 28	Jean-Yves COMBES	06 11 66 82 14 acomar28@gmail.com
FINISTÈRE 29	François GOBIN	02 98 05 48 52 06 12 16 11 10 fanchgobin@hotmail.fr
HAUTE-GARONNE 31	Bernard SERVANT	06 80 38 66 58 bernard.servant0817@orange.fr
JURA 39	Reynald GRIPON	06 84 99 56 96 the-admiral@wanadoo.fr
LANDES- PYRÉNÉES ATLANTIQUES 40 - 64	Joris MAYRARGUE	06 41 81 19 57 acomar.gascogne@gmail.com
PYRÉNÉES ORIENTALES 66	Philippe CHOMETTE	06 35 93 25 98 acomar.rda66@gmail.com
SARTHE 72	Raymond WELLE BROUCK	06 10 99 03 19 02 44 32 15 28 raymond.wellebrouck@sfr.fr
SEINE & MARNE 77	Jean-Antoine MOLES	06 51 29 56 09 acomar.rda77@gmail.com
TARN 81	Jean-Pierre BALASSE	05 63 45 38 81 06 42 82 24 92 jean-pierre.balasse@orange.fr
VAR 83	Franck MARCOURT	09 80 59 74 62 06 85 19 20 46 fraher83@free.fr
VAUCLUSE 84	Christian MIR	09 90 77 27 95 06 26 79 46 14 mirchristian@orange.fr

Les délégations nationales



Les délégués nationaux

NORD		
Ouest	Gérard Desrues	acomar-delegue.nordouest@orange.fr
Est	Alain Kleimberg	kleimberg@sfr.fr
Sud Est	Philippe Chovet	acomar13@free.fr
SUD		
Sud Ouest	Philippe Chovet	acomar13@free.fr
Centre	Emmanuel	Duclos erpa.d@orange.fr
Océan Indien	Jean-Louis Jacquemin	j.l.jacquemin974@gmail.com



Vœux de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la marine, aux associations et aux réservistes citoyens

16 janvier 2018

J'attends de vous trois choses : servez, comprenez, surprenez



- **Servez d'abord.** Nous portons un uniforme, qui implique des devoirs. Notre pays est lourdement engagé en opérations, et pour longtemps. Vous qui avez choisi d'accepter cet engagement, c'est pour contribuer, chacun selon ses talents, à l'effort de la Marine nationale, un effort de guerre au profit de notre pays et de nos concitoyens
- **Comprenez-moi ensuite.** Vous êtes des ambassadeurs. Nous autres marins, nous vivons dans un monde à part, un environnement à part, avec ses codes, son jargon, ses valeurs. Votre rôle, c'est de nous comprendre pour nous décoder, valoriser le fait maritime, nos opérations, la valeur des marins, dans les cercles très variés dans lesquels vous évoluez tous les jours.
- **Surprenez-moi enfin.** On fait parfois le reproche aux officiers de marine d'être très homogènes dans leur pensée. Je crois que c'est un reproche injuste. Nous sommes certainement très soudés, ça s'appelle l'esprit d'équipage. Mais nous vivons dans un univers très particulier, je le disais à l'instant. J'ai besoin de visions originales, de regards extérieurs, de contradiction, de challenge intellectuel. C'est ça que vous m'apportez. Si je n'ai que des yes-men, nous ne verrons pas arriver la prochaine évolution majeure de la société, la prochaine révolution technologique. Soyez des lanceurs d'alerte.
- Servez, comprenez, surprenez... J'ai une quatrième requête : **soyez solidaires.**
- L'ADOSM, concrètement, c'est la solidarité de long terme. Vous avez tous entendu parler de la tragédie du PM Tesson, assassiné par des cambrioleurs dans le Var il y a quelques semaines. Dans dix ans, tout le monde sauf les proches aura oublié cette tragédie. Mais l'ADOSM, elle, sera là aux côtés des enfants qu'il laisse derrière lui, pour les aider à financer leurs études par exemple. Nous leur devons tous cette solidarité individuelle, qui coûte quelques euros par an.

Et nous ici, nous pouvons en faire plus. Nous pouvons, ensemble, mobiliser nos réseaux, organiser des dîners de charité, élargir le cercle de nos donateurs. Nous avons par exemple été extrêmement touchés de recevoir, il y a quelques semaines, la visite de M^{me} Brigitte Macron aux journées de solidarité de l'ADOSM à Saint-Augustin.

Voilà. Je vous remercie d'être là ce soir. Je vous remercie de votre engagement. Je vous présente à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2018, et je vous charge de transmettre ces vœux à vos familles et à vos proches

Le mécanisme d'avancement des réservistes

L'avancement dans la réserve se fait en respectant deux grands principes : il sert à récompenser les services effectués au titre de la réserve et se fait exclusivement au choix.

Pour ce faire, le bureau Réserve de PM3 (secteur Statut-Avancement) édite une circulaire d'avancement annuelle avant l'été. Disponible sur le portail RH, onglet Réserve, elle fixe les conditions minimales pour être proposé au grade supérieur. Ces minimas ne préjugent pas d'une promotion au grade supérieur. Pour le personnel officier existe également la condition supplémentaire suivante : un réserviste ne peut passer plus rapidement que le plus jeune en grade promu dans l'active, et ce pour tous les grades et pour chacun des corps d'officiers. Le repyramidage actuel de l'active provoque inévitablement un temps de passage un peu plus long entre les grades.

Une fois ces données prises en compte, tout le personnel réserviste sous Engagement à Servir dans la Réserve (EST) au 31/12 de l'année de promotion est extrait de l'outil RH@PSODIE et les anciennetés de grade sont calculées (temps de service dans l'active le cas échéant + temps sous EST). Cela permet d'écartier dans un premier temps le personnel ne réunissant pas les conditions minimales. Ensuite, divers éléments (notations, nombre de jours effectués dans l'année et sur les 5 dernières années,

ancienneté dans le grade, âge, etc.) sont pris en compte afin d'affiner la sélection et proposer un ensemble cohérent à la commission d'avancement qui se réunit mi-octobre sous la présidence du directeur du personnel militaire de la marine (DOM).

À l'issue de cette commission, les résultats sont transmis au ministère de la défense (MINDEL/CAB/SDBC), qui statue en dernier ressort pour toutes les armées et directions pour ce qui concerne le personnel officier. Le tableau d'avancement non-officier est quant à lui signé par le DOM. Même si l'avancement dans la réserve n'est pas soumis aux vacances budgétaires comme l'active, une attention particulière est portée sur le respect des besoins de la marine pour chaque groupe de grade ; en effet, il serait inopportun, tant pour l'institution que pour les intéressés, de promouvoir du personnel difficilement employable par la suite.

Au bilan, il importe de retenir que l'avancement dans la réserve doit rester juste, accordé aux besoins des employeurs et à la montée en puissance de la réserve opérationnelle

Au bilan, il importe de retenir que l'avancement dans la réserve doit rester juste, accordé aux besoins des employeurs et à la montée en puissance de la réserve opérationnelle

- ★ Amiral André LEMONNIER – 1947
- ★ Amiral Georges CABANIER – 1960
- ★ Amiral Marc de JOYBERT – 1973
- ★ Amiral Yves LEENHARDT – 1984
- ★ Amiral Bernard ROGEL – 2014

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES MILITAIRES 2018-2022




PLAN FAMILLE

- Un plan ambitieux de 300M€ d'effort supplémentaire sur 5 ans.
- Un plan moderne, appuyé sur la transformation numérique
- Un plan complet et concret
- Un plan concerté avec la communauté militaire
- Un plan évolutif qui fera l'objet d'un suivi régulier par une instance dédiée.

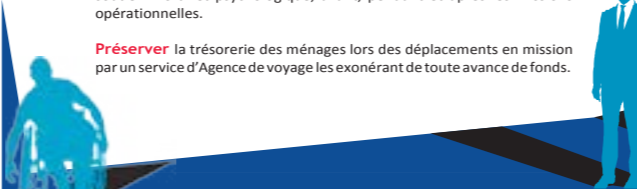
MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ABSENCES OPÉRATIONNELLES

Faciliter la vie du conjoint supportant seul les charges de la famille pendant une absence opérationnelle en accroissant les offres de garde d'enfants, en élargissant et en simplifiant l'offre de prestations sociales et facilitant les démarches administratives. Augmenter de 20% les places en crèches pour atteindre 2556 places en 2022.

Déployer en tout temps et tout lieu, en opérations, quand le contexte opérationnel le permet, et dans toutes les enceintes militaires, un accès au WiFi gratuit afin de permettre au militaire de rester en contact avec sa famille.

Porter une attention accrue au moral des familles en amplifiant le soutien moral et psychologique, avant, pendant et après les missions opérationnelles.

Préserver la trésorerie des ménages lors des déplacements en mission par un service d'Agence de voyage les exonérant de toute avance de fonds.



MIEUX ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ

Donner aux militaires une meilleure visibilité sur leur mutation (préavis et durée probable) afin de leur permettre de faire des choix éclairés d'organisation de la vie familiale.

Alléger les contraintes liées au changement de résidence en améliorant le dispositif de prise en compte des déménagements en métropole, dans les Outre-mer et à l'étranger.

Augmenter et améliorer l'offre de logements dans les zones de tension locative forte en métropole (+ 660 logements d'ici 2020) et dans les Outre-mer tout en facilitant l'accès à la propriété.

Accompagner tous les membres de la famille : travail du conjoint, scolarité des enfants, vie associative.

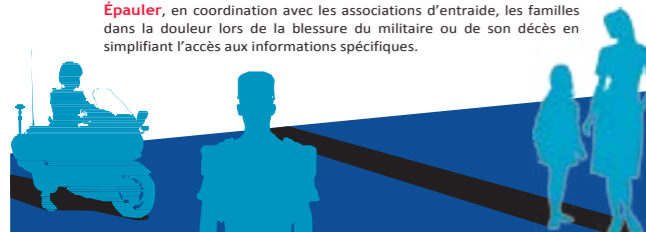
ANCER LA GARNISON AU CŒUR DE LA VIE FAMILIALE, SOCIALE ET CULTURELLE

Faciliter l'information et l'intégration des familles par la création de cellules d'information et d'accompagnement des familles complétées par un portail e-social regroupant les offres de soutien et d'accompagnement social.

Augmenter la capacité du commandement à organiser localement des activités de cohésion intégrant les familles tout en améliorant les conditions de vie des personnels hébergés dans son unité (+ 410 places d'hébergement en Ile de France).

Porter une attention soutenue aux familles les plus fragiles en individualisant les parcours professionnels, en particulier pour les familles monoparentales ou les couples de militaires, et en permettant aux divorcés/séparés d'exercer leur droit de visite avec hébergement dans de meilleures conditions.

Épauler, en coordination avec les associations d'entraide, les familles dans la douleur lors de la blessure du militaire ou de son décès en simplifiant l'accès aux informations spécifiques.



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DÈS 2018

4 AVANCÉES CONCRÈTES DÈS 2018

- **Améliorer** l'accueil et l'intégration des familles au sein des unités et garnisons en renforçant le rôle et les capacités du commandement local, avec des crédits de 11,5M€
- **Améliorer** les offres de garde d'enfant, avec une augmentation de 240 places en crèche
- **Permettre** aux militaires séparés ayant un ou plusieurs enfants d'exercer leur droit de visite avec hébergement dans de meilleures conditions financières
- **Donner** aux militaires une meilleure visibilité sur leur mobilité. Objectif : des ordres de mutation édités 5 mois avant la date d'affectation dans 80% des cas et la communication de la durée prévisible d'affectation

ET AUSSI ...

- **Accroître** de 20% en 2018 l'effort consacré au logement familial et à son entretien
- **Améliorer** les conditions d'hébergement
- **Expérimenter** un portail digital rassemblant les dispositions d'accompagnement social
- **Accroître** l'aide aux familles de blessés hospitalisés
- **Optimiser** le dispositif actuel de déménagement
- **Étendre** les prestations offertes aux conjoints par l'Agence de reconversion de la défense
- **Faciliter** l'accès à la propriété
- **Mieux communiquer** sur les dispositifs d'aide sociale des mutuelles historiques
- **Créer** des guides pour les familles des blessés et les familles endeuillées
- **Faciliter** l'accès au soutien psychologique existant mis en place dans les armées
- **Étendre** la « connectivité » en enceinte militaire (Wi-Fi en garnison)



« La déontologie du porte-drapeau »

« Suite à la demande de nombreux Porte-drapeaux (et même de certains Présidents), nous allons dans les lignes qui suivent, essayer de cerner à nouveau les problèmes les plus courants rencontrés par ceux-ci. À remarquer que tout ce qui suit n'est pas une contrainte mais une aide afin que tout se passe le mieux possible et que le Porte-drapeau soit regardé et respecté par tous. Il n'est pas non plus question de révolutionner le protocole, en France, il y a quasiment autant de modes que de clochers.

1. La tenue vestimentaire du Porte-drapeau

Le Porte-drapeau qui est le digne représentant de son association et à qui a été dévolu le très grand honneur de porter l'emblème de cette dernière, doit être dans une tenue vestimentaire irréprochable.

A savoir : en pantalon gris et blazer bleu marine, en costume sombre ou exceptionnellement en tenue militaire réglementaire actuelle (avec l'accord du Délégué Militaire Départemental (DMD) (pas de pioupiou 14/18 ou bandes molletières 39/40 etc.)

Il doit porter la cravate (noire de préférence, ou celle de sa section) Il doit être couvert (coiffure réglementaire en relation avec son drapeau ou béret basque noir.)

Ne pas omettre les gants blancs en respect de l'emblème porté.

Les décorations officielles pendantes de grand modèle sont portées à gauche.

Le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations. L'insigne officiel de Porte-drapeau se porte à droite (car assimilé à un certificat) - un bon truc, le fixer sur le baudrier -. La hampe du drapeau se tient de la main droite (comme le fusil.)

2. Les cérémonies

Les cérémonies sont nombreuses et variées, aussi nous nous attacherons qu'aux principales. Lors des défilés officiels : les Porte-drapeaux sont mis en rangs par 2, 3 ou 4 suivant la possibilité locale (largeur de rue etc.), il y a lieu de respecter une hiérarchie de ceux-ci par rapport à l'emblème porté et non pas la valeur de tout à chacun, à savoir les ordres nationaux, les croix de guerre, les amicales régimentaires et enfin les autres



associations (Souvenir Français, Croix Rouge etc...) Les Porte-drapeaux se placent en principe toujours derrière la musique, sauf si des troupes participent à la cérémonie auquel cas ils suivent les militaires.

Cérémonie au monument aux Morts: les Porte-drapeaux arrivant en cortège se placent de part et d'autre du monument et saluent celui-ci, ils saluent également à la sonnerie aux Morts et à la fin de la cérémonie si celle-ci clôture le cérémonial (sinon au dernier monument honoré). Ils repartent en ordre (on ne remballe jamais les drapeaux devant un monument mais à une certaine distance de celui-ci).

Les Offices Religieux: le responsable des Porte-drapeaux doit toujours se renseigner avant la cérémonie, auprès de l'organisateur afin de déterminer l'emplacement où seront installés les Porte-drapeaux. Les Porte-drapeaux font la haie à l'entrée, l'officiant vient accueillir les autorités, les Porte-drapeaux suivent les autorités, il y a lieu de saluer l'autel à l'arrivée, au départ et surtout lors de l'élévation (cérémonie de rite chrétien). À la sortie il faut à nouveau faire la haie, sauf s'il y a un défilé, auquel cas mise en place comme prévu ci-dessus.

Les obsèques: l'Officiant vient accueillir le corps, les Porte-drapeaux suivent le cercueil, le saluent et se placent

comme prévu lors des offices religieux. À l'absoute ils se placent au plus près du défunt, le suivent lors de la sortie, forment la haie de chaque côté du corbillard et rendent un dernier salut. Dans certains lieux, les Porte-drapeaux sortent avant le corps, de même en certains endroits ils saluent trois fois. S'ils se rendent au cimetière, ils se placent de chaque côté de la tombe et rendent le dernier salut après les prières.

Rappel: le salut par les Porte-drapeaux n'est dû qu'aux Président de la République, drapeaux et étendards militaires, à la sonnerie aux Morts et comme sus-indiqué dans les cérémonies.

Questions pratiques: lors du salut et des remerciements des autorités aux Porte-drapeaux, il y a lieu de faire reposer les emblèmes, car rien de plus désagréable que de voir la casquette du préfet, le képi du général ou une paire de lunettes se retrouver au sol suite à un coup de vent, les franges peuvent même blesser au visage.

Si la plus haute autorité enlève son gant droit il y a lieu de le faire aussi. En principe nul hormis la musique ou les militaires ne doivent se trouver devant les Porte-drapeaux. Il est toujours souhaitable qu'en absence d'un chef de protocole, les Porte-drapeaux soient commandés par l'un d'entre eux et un seul. Si vous devez vous rendre à une cérémonie hors de votre secteur mettez-vous aux ordres du responsable local et suivez ses instructions qui peuvent différer de vos habitudes locales, sinon cela risque de faire désordre.

3. Le droit au drapeau tricolore lors des obsèques

Par circulaires n° 338 du 17 septembre 1956, n° 423 du 10 octobre 1957, et n° 77-530 du 3 août 1977 du ministère de l'intérieur, le privilège de recouvrir un cercueil d'un drapeau tricolore a été accordé et réservé aux titulaires de la carte du combattant ou de la carte du combattant volontaire de la Résistance.

Un accord a été donné par le ministère de l'intérieur pour l'extension de ce privilège aux titulaires du titre de reconnaissance de la Nation. Circulaire n° 92-00095C du 25 mars 1992, adressée aux préfets.

Par ailleurs, il a été décidé de conférer le même honneur aux anciens réfractaires au service du travail obligatoire (STO).

Nous rappelons que lors des obsèques d'un ancien combattant, et si la famille en exprime le désir, un drapeau tricolore sera placé sur le cercueil, sans aucun frais supplémentaire, en lieu et place du drapeau noir. Dans le cas où une association d'anciens combattants interviendrait pour l'organisation des obsèques, elle devra se mettre en rapport avec les proches parents du défunt pour les informer de la possibilité de cette fourniture, laquelle ne peut être effectuée qu'avec leur assentiment. Ce drapeau est fourni par les associations, la Mairie ou les Pompes Funèbres.

(Document réalisé par la Fédération Nationale des porte-drapeaux)

Modèle de décision préfectorale portant attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau

Service départemental de l'Office National
des anciens combattants et
victimes de guerre

Date,

DÉCISION PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU

LE PRÉFET

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2003 relatif au diplôme d'honneur de porte-drapeau,

Vu l'arrêté préfectoral en date du..... portant désignation des membres de la commission départementale d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre

Vu l'avis émis par ladite commission réunie le

Article 1^{er} - Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de service de 3 ans à :

MM....., porte-drapeau de la section
....., porte-drapeau de la fédération.....

A titre posthume :

....., porte-drapeau

Article 2 - Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de service de 10 ans à :

Article 3 - Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de service de 20 ans à :

Article 4 - Le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour une durée de service de 30 ans à :

Article 5 - Le directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution de la présente décision.

Signature

Modèle d'attestation de service

ATTESTATION DE SERVICE DE PORTE-DRAPEAU

La Directrice / le Directeur du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de..... atteste que madame/monsieur..... a bien effectué..... années de service en tant que porte-drapeau de l'association.....

Un diplôme d'honneur de porte-drapeau sera adressé à madame/monsieur..... après la modification de l'arrêté du 30 janvier 2003.

Fait à, le.....

Le service militaire volontaire

Une opportunité singulière et saisissante pour des jeunes en difficultés

Le service militaire volontaire (SMV) est un dispositif en expérimentation jusqu'au 31 décembre 2018. Il fait suite à une décision du président Hollande, qui a souhaité suite aux attentats du mois de janvier 2015, expérimenter en métropole un dispositif analogue au Service militaire adapté (SMA) présent depuis 1961 dans les départements et territoires d'Outre-mer.

L'objectif du SMV :

Insérer socialement, par la voie professionnelle, des jeunes en situation de décrochage. On estime à environ 100 000 le nombre de jeunes en décrochage scolaire chaque année en France.

Le jeune n'intègre pas le SMV pour devenir militaire professionnel. Il s'engage au titre du SMV pour suivre une formation sur un métier qu'il a choisi et pour débiter dans l'emploi, dans le secteur civil, à l'issue de son cursus de formation. Son engagement militaire ne dure que le temps de sa formation et ne peut excéder un an.

Les conditions pour intégrer le SMV :

Être volontaire, être de nationalité française, être âgé de 18 à 25 ans, satisfaire à une visite médicale d'aptitude

passée par les médecins du service de santé des armées, avoir un casier judiciaire vierge, satisfaire à un entretien de motivation. Aucune condition de diplôme n'est demandée.

Le mode de fonctionnement du SMV :

Le SMV repose sur 4 piliers : « la militarité », une formation globale, un suivi personnalisé, des partenariats.

1- La « militarité » :

La formation se déroule sous statut militaire. Le volontaire signe donc un contrat d'engagement, il est encadré tout au long de sa formation par des cadres militaires d'active, il bénéficie des « avantages » des militaires (solde mensuelle d'environ 350€, tarif SNCF, couverture sociale et médicale. Il est en outre logé, nourri, blanchi gratuitement. Au regard de ses droits, il est aussi astreint aux devoirs du militaire, notamment le respect du règlement des armées. La formation se déroule en internat, en chambre collective et, le port de l'uniforme est obligatoire.



La « militarité », c'est aussi et avant tout, ce qui touche au « savoir être ». Toute la pédagogie est orientée sur les savoir-faire militaires dans le domaine du comportement : ponctualité, respect de la hiérarchie, citoyenneté, esprit de service, rusticité, goût de l'effort... Cette militarité est présente tout au long de la formation, elle est un peu considérée comme le fil guide de la formation au SMV.

2- Une formation globale :

On entend par globalité de la formation la lutte contre les freins périphériques à l'emploi.

Au-delà de l'apprentissage du savoir être, il est important que les jeunes réalisent une remise à niveau scolaire afin de se réapproprier les savoirs de base en mathématique et français principalement. Pour les volontaires « non diplômés », ils passeront le certificat de formation générale (CFG) ou CléA (certification interprofessionnelle reconnue au niveau national, socle de connaissances et de compétences commun à tous) afin d'obtenir une qualification reconnue dans le secteur civil.

Le SMV leur offre aussi l'opportunité de gagner en mobilité ; à ce titre ils sont préparés et présentés au permis de conduire.

Ils apprennent aussi les gestes qui sauvent et suivent la formation de « sauveteur secouriste du travail » (SST).

Ils accèdent à la Culture et développent au travers d'activités organisées au cours de leur formation (visites de musées ou de sites historiques, sorties au théâtre ou au cinéma, accès à la bibliothèque du centre...)

Ils apprennent l'intérêt de s'entretenir physiquement et d'acquérir une hygiène de vie (pratique du sport, alimentation équilibrée, respect des plages de sommeil).

Ils reçoivent de multiples formations sur les démarches à entreprendre pour devenir un citoyen responsable (inscription sur les listes électorales, déclaration d'impôts, gestion de budget, lutte contre les addictions, découverte du secteur associatif...).

Ils réalisent, en fonction du besoin, les démarches pour accéder aux aides au logement et sont informés sur leurs droits dans ce domaine.

La richesse de la formation leur offre une multitude d'avantages qui les conduit à s'intégrer socialement et à devenir des citoyens plus responsables.

3- Un suivi personnalisé

Chaque jeune développe au cours de sa formation son projet professionnel. Après une formation collective d'un mois destinée à affermir la cohésion du groupe, il va très rapidement découvrir différents métiers puis orienter son choix en fonction de ses envies, des places offertes et de ses aptitudes. Son encadrement militaire de proximité va ensuite, tout au long de son parcours, le

suivre individuellement et l'aider à remplir les objectifs qui lui ont été fixés, pour réussir son parcours de formation, c'est-à-dire le conduire à l'insertion dans l'emploi.

4- Les partenariats :

Le SMV développe des partenariats destinés à faciliter l'accès de ses volontaires à l'emploi. Ces partenariats orientés vers les secteurs de l'Education, de la formation professionnelle, de l'entreprise, des organismes paritaires du secteur associatif ont pour objectif de multiplier les chances de réussite des volontaires.

Les premiers bilans :

Ils sont encourageants, moins de 16 % des jeunes quittent les unités du SMV en cours de formation. Plus de 72 % de ceux qui restent dans le dispositif trouvent un emploi en sortie de formation.

Au-delà de ces chiffres, le SMV raffermi le lien des armées avec la Nation. Le SMV aide de nombreux jeunes et leurs familles à retrouver espoir. Les armées au travers de ce dispositif orienté vers les plus en difficulté développent l'esprit de citoyenneté avec leurs expertises et aux côtés ou en complément des autres dispositifs existants.



Préséance des médailles autorisées en public

Ordres – Décorations - Médailles de la France par ordre de préséance

- Ordre national de la Légion d'honneur
- Ordre de la Libération
- Médaille militaire
- Ordre national du Mérite
- Médaille Nationale de Reconnaissance aux victimes du Terrorisme
- Croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieures
- Croix de la valeur militaire
- Croix du combattant volontaire d'AFN
- Croix du combattant
- Médaille de la Gendarmerie nationale
- Ordre du Mérite maritime
- Médaille de l'aéronautique
- Médaille d'Outre-Mer (Ex médaille coloniale)
- Médaille de reconnaissance de la nation
- Médaille de la défense nationale
- Médaille des services militaires volontaires
- Médaille d'AFN
- Médaille de reconnaissance de la Nation
- Médaille commémorative française
- Médaille de la protection militaire du territoire
- Ordre des Palmes Académiques
- Ordre des Arts et Lettres
- Ordre du Mérite Agricole
- Médaille des blessés militaires
- Médaille de la jeunesse et des sports
- Médaille pour actes de courage et dévouement
- Médaille d'honneur du service de santé des armées
- Médaille du travail



Médailles du maintien de la paix

Le port de la médaille de la marche de Nimègue est désormais interdit.
Cette disposition révoque les autorisations déjà accordées.

Ci-dessous, GNP 0586 du 10-05-2017 :
FM MARINE PARIS TO AIG 2133
 BT
 NON PROTEGE MCA PERS/DECO
 NMR/4010 NP 1005 CEMM/CHAN - GNP 0586/17
 OBJ/AUTORISATION D'ACCEPTER ET DE PORTER DES DECORATIONS ETRANGERES.

REF/A/ARRETE DU 15 NOVEMBRE 2011 AUTORISANT LE PORT DE LA MEDAILLE, B/COURRIER DU 24 AOUT 2016 DE LA GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR,
 C/ARRETE DU 31 AOUT 2016 PORTANT ABROGATION DE LA MEDAILLE, D/NOTES NMR 3742 ET 3880 DEF/CAB/SDBC/DDH/BMA/DMEU DU 31 MARS 2017 (NAT), TXT
 TOUT PERSONNEL MARINE

PRIMO/
ALFA/
 LA GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR A ABROGE L'ARRETE DU 15 NOVEMBRE 2011 ACCORDANT A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL MILITAIRE (ARRETE CITE EN REFERENCE A) L'AUTORISATION D'ACCEPTER ET DE PORTER LA MEDAILLE DES QUATRE JOURS DE MARCHE DE NIMEGUE DU ROYAUME DES PAYS- BAS.

BRAVO/
 LE PORT DE CETTE DECORATION N'EST PLUS AUTORISE.
SECUNDO/
ALFA/
 LA GRANDE CHANCELLERIE A ETE SAISIE CES DERNIERES ANNEES D'UN NOMBRE ELEVE DE DEMANDES D'AUTORISATION D'ACCEPTATION ET DE PORT DES MEDAILLES DE TIR AMERICAINE ET NORVEGIENNE.

BRAVO/
 CES EPREUVES DE TIR SONT ORGANISEES PAR DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PRIVEES QUI REMETTENT DES CERTIFICATS QUI ATTESTENT DE LA REUSSITE AUX EPREUVES.

EN AUCUN CAS CES CERTIFICATS CONSTITUENT DES DECORATIONS OFFICIELLES PUISQUE NE SONT PAS CONFERES PAR UNE PUISSANCE SOUVERAINE.

CHARLIE/
 DANS CES CONDITIONS, LA GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR NE DELIVERA PAS D'AUTORISATION DE PORT POUR DE LA "MARKSMANSHIP UNIT" ET LA "NORSK AVDELING AV DEN INTERNASJONALE SKYTTERUNION".

TERTIO/
 LE CODE DE LA LEGION D'HONNEUR ET DE LA MEDAILLE MILITAIRE PRECISE QUE SEULES LES DECORATIONS ATTRIBUEES PAR UNE PUISSANCE SOUVERAINE ONT UN CARACTERE OFFICIEL ET PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE AUTORISATION DE PORT. LES DIPLOMES EN ATTENTE SERONT RETOURNES AUX INTERESSES.

SOUVENIRS

SOUVENIRS

Vie d'un marin en kaki en Indochine



Que dire de mon séjour au Tonkin, à bord du LCT 9065, si ce n'est que la vie à bord n'a pas toujours été très agréable.

Sur le LCT l'équipage était composé d'un commandant (un aspirant ou un enseigne de vaisseau), d'un second maître mécanicien, d'un second maître bosco, un second maître canonier, d'un quartier-maître et d'un matelot mécanicien, d'un électricien, d'un radio qui officie également comme infirmier, d'un quartier-maître et d'un matelot canonier, d'un matelot manœuvrier d'un cuisinier et de six Vietnamiens.

Pour ce qui me concerne j'étais, quartier-maître canonier, tireur pointeur au 40 m/m Bofors tribord.

L'armement du LCT 9065 se composait de la façon suivante :

Un 40 m/m Bofors à tribord et à bâbord avant, un 40 m/m Bofors au centre juste après la cuve devant la passerelle. Sur l'arrière de la cheminée, enfin se que l'on peut appeler une cheminée, 2 affûts de 20 m/m Oerlikon, un à bâbord et un tribord. Sur le devant de la passerelle de chaque côté du Bofors central un mortier de 81, sur la passerelle bâbord et tribord deux 12,7 et deux lance-patates. Le LCT 9069 avait le même armement à l'exception qu'à la place du Bofors central il avait un mortier de 120 m/m.

Je ne détaillerais pas l'ensemble des opérations de combats effectuées durant mes 22 mois de présence dans le delta tonkinois, car je n'ai pas la prétention de vouloir écrire un livre mais seulement évoquer quelques souvenirs.

Les principales opérations de combats ont été les suivantes, sans compter les coups de mains ou les embuscades.

OURAGAN : du 1^{er} au 7 mars 1952, suivie dans le mois par l'opération AMPHIBIE.

MERCURE : du 3 avril au 5 avril 1952, suivie par l'opération VIPÉRINE.

LORRAINE : du 3 novembre au 17 novembre 1952.

BRETAGNE : du 1^{er} décembre au 4 janvier 1953.

BROCHET : du 22 septembre au 10 octobre 1953. (Opération très difficile à la fois pour la Marine et l'Armée de terre)

CAMARGUE : du 28 juillet au 4 août 1953 sur les côtes d'Annam.- (Opération importante mais pratiquement stérile.)

MOUETTE : du 15 octobre au 7 novembre 1953- (Opération destinée à rameuter les divisions viets sur le Sud, alors que se déroulait l'occupation de Dien Bien Phu)

Avant d'évoquer quelques détails des opérations, faisons un peu de géographie pour bien situer les événements.

Le fleuve Rouge, se trouve au nord de l'Indochine dans la province du Tonkin, il descend du Yunnan en Chine, passe en entrant en Indochine à Lao-kay et parcourt sur près de 500 kilomètres jusqu'au golfe du Tonkin. A environ mi-parcours il rencontre la rivière claire, en aval il est grossi par la rivière noire et se divise en deux, le Day à droite qui passe à Phuly et à Ninh Binh et ensuite se jette à la mer à Phat Diem. Le fleuve Rouge passe également sur sa gauche à Hanoï et se divise encore en plusieurs branches, le Song-Tra-Ly et le Song-Ninh-Co. La marée se ressent jusqu'à Hanoï, les engins des « dinassaut » remontent jusqu'à la rivière noire en eau basse au mieux par 1,50 mètre de tirant d'eau.

Le Day, le Thai-Binh et le fleuve Rouge sont reliés par le canal des bambous, le canal des rapides et le Nam-Dinh-Giang où se trouve la modeste ville de Nam-Dinh, base de la dinassaut 3 et du LCT 9065, finalement cela représente un réseau très important de voies d'eau, d'où l'importance des divisions navales d'assaut pour combattre le Vietminh. Ce petit

rappel géographique n'est certainement pas complet, vous m'en excuserez, la mémoire à 85 ans commence à me faire un peu défaut.

L'opération Lorraine du 3 novembre au 17 novembre 1952, débute le long de la rivière claire, nous quittons Nam-Dinh avec notre LCT, la dinassaut 3, et la *Hallebarde* ou la *Pertuisane* je ne me souviens plus très bien, veuillez m'en excuser, nous débarquons les troupes et les commandos pour aller vers Yen-Bay, cette opération ne se passe pas comme prévu les Viets repoussent nos troupes vers Viêt-Tri qui foncent vers le pays Thai, cette opération sera suivie des opérations Bretagne Artois et Normandie, car le Vietminh se dirige sur le delta. Les renseignements font état d'une quinzaine de bataillons ennemis et afin de contenir l'avance ennemie nos troupes redescendent au sud ouest de Nam-Dinh afin de repousser les Viets pour les chasser hors du delta. La dinassaut 3, le LCT et le LSSL (Landing Ship Support Large) il y en avait trois au Tonkin, la *Hallebarde*, la *Pertuisane* et l'*Arquebuse*, avons appuyé avec la vigueur de nos pièces d'artillerie les troupes et évité que les Viets ne franchissent la rive opposée.

L'opération Camargue très différente parce qu'elle s'est déroulée sur les côtes d'Annam avec une forte participation des navires de gros tonnage comme les LST *Golo*, l'*Orne*, le chasseur le *Chamois*, le PC *Trident*, et des LCT dont le 9065 ainsi que les LCM de *Tourane*, les accrochages furent nombreux, nous avons débarqué nos troupes et en même temps, les paras ont sauté au-delà pour prendre à revers les Viets et les prendre en tenaille entre les troupes parachutées et les navires qui avec leurs appuis feu ainsi que les troupes débarquées, dont plusieurs commandos ont pu refouler le Vietminh et leur causer certes des pertes, mais moins importantes que l'on croyait, les Viets réussissant à passer au travers du rideau de troupes déployées.

Enfin je parlerais en quelques mots d'une embuscade que nous avons subie en descendant le fleuve rouge.

Nous avons quitté Nam-Dinh très tôt le matin car de Nam-Dinh à Haiphong le trajet est long et à la vitesse de 10 nœuds au maximum et à contre-courant, l'arrivée à Haiphong ne pouvait être que très tard dans la soirée. Au kilomètre 41, donc à 41 kilomètres de l'embouchure nous descendions en toute tranquillité (relatif) car toujours en veille, j'étais avec un matelot vietnamien dans la cuve vide à vaquer à quelques menus travaux, quand soudain et du fait que dans la cuve nous étions éloignés des moteurs qui faisaient beaucoup de bruit, soudain nous entendîmes le tir d'une arme lourde en occurrence celle d'un 20 m/m Oerlikon, notre regard se tourne immédiatement vers la passerelle afin de leur faire signe de notre inquiétude. Le commandant Requin, comprend rapidement la situation et actionne la sirène poste de combat

Au tournant, car nous étions juste à l'amorce d'un fort tournant à droite quant au débouché de celui-ci nous apercevons un LCM échoué sur la berge de droite assez mal en point pour ne pas couler et à ses côtés un Monitor chargé de l'escorter faisant cracher ses armes. Le commandant Requin remonte le courant et place le LCT de façon



Photos personnelles de M. Simoni Louis



à pouvoir riposter sans mettre en danger le LCM et le *Monitor*, vu son placement seul le canon de 40 m/m dont j'étais chef de pièce et tireur pouvait intervenir, je reçus l'ordre d'ouvrir le feu sur le village de la berge de gauche en descendant le fleuve, cela a duré environ une heure, le canon du 40 m/m commençait à rougir quand nous vîmes arriver en renfort la *Pertuisane* et le LCT 9069 qui prirent le relais avec toutes leurs pièces.

Il faut dire que les Viets très protégés ne désarmaient pas, cherchant certainement à nous couler comme le LCM par des tirs de SKZ, la situation étant assez critique les navires firent appel à l'aviation et nous vîmes avec soulagement arriver deux *Hellcat* de l'aéronavale qui avec les bombes au napalm mirent le feu au village avant de faire un autre passage en mitraillant tous mouvements de fuite, après leur passage le calme est revenu, là nous avons commencé la manœuvre de récupération du LCM, celui-ci a été amarré le long de notre flanc bâbord et escorté par la *Pertuisane* nous avons descendu le fleuve jusqu'à l'embouchure ou nous attendait le navire atelier *Le Jules Verne* qui pris avec ses énormes grues le LCM pour le hisser dans ces flancs et nous, nous sommes rentrés à Haiphong pour passer à la vasière.

La Vasière, quel est ce mot barbare, tout simplement à Haiphong il y a en amont du port une espèce de renforcement vers l'intérieur et adossé à la base navale, qui ressemble si l'on peut dire à une crique du fleuve, et en marée basse les barges se trouvent avec leur fond plat posées sur la vase et une fois posées elles doivent attendre la marée haute pour pouvoir sortir.

Cette vasière sert à réparer les LCT, LCM et autre barges à fond plat. Aussitôt posée sur la vase, une nuée de coolies prennent possession des lieux et entre deux marées travaillent sur la coque, bouchent les trous occasionnés par les tirs Viêts, ou réparent les hélices et les presse-étoupe.

Pendant la marée haute leur travail change et ils s'occupent de la barge dans son ensemble, les réparations terminées à la marée haute départ vers l'appontement de l'hôpital aux cotés du navire amiral le *Vulcain*.

Le *Vulcain*, c'est un LST (Landing Ship Transport), navire amiral dans le port de Haiphong, sur le Cua-Cam servant en quelque sorte de navire atelier fixe.

Un jour, nous étions amarrés à l'appontement de l'hôpital juste devant le *Vulcain*, j'étais de garde avec mon arme chargée ce qui était normal, j'ai aperçu nageant sur le fleuve une silhouette qui avec bien des efforts tentait de remonter le courant en se dirigeant vers le LCT.

Nous avions la consigne de ne laisser personne s'approcher de la coque, car le Vietnam avait la particularité de manœuvrer les mines.

Leur technique, c'est celle d'utiliser les loobins, paquets d'herbes que le courant des cours d'eau arrache de la berge et qui descendent au fil du courant, les Viêts se mettent ces paquets d'herbes sur la tête, eux, ils sont sous l'eau et utilisent un tube de bambou pour respirer façon schnorchel, et arrivés près de la coque ils placent leur mine.

Après les sommations d'usage, le *Vulcain* étant à côté de nous, j'ai malgré tout respecté les consignes, n'ayant aucune réponse bien entendu l'individu continuant sa progression, j'ai utilisé mon arme à deux reprises et le nageur n'a pas demandé son reste il a fui à grandes brassées.

Aussitôt réaction, du navire amiral qui demande ce qui se passe, prêt à sonner le branle-bas de combat, le commandant Requin me fait appeler et il me passe un savon que je ne vous dis pas, j'avais créé une panique noire sur le *Vulcain*. Décidément je ne comprendrai jamais le comportement du commandement de ces navires (marine blanche) ceux qui font la guerre sans jamais voir l'ennemi.

Je vous ai fait revivre quelques péripéties de cette guerre, il y aurait encore beaucoup de choses à dire mais comme je le dis plus haut je n'ai pas l'intention d'écrire un livre.

Monsieur SIMONI Louis

QM1 (H) Canonnier

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier dans l'Ordre du Mérite Maritime

Ce que Louis SIMONI ne dit pas, c'est que servir un canon de 40m/m Bofors représente un danger certain pour le canonnier, car la pièce ne possède aucun bouclier, et donc le tireur est à la merci des tirs viets venant des berges des arroyos.

Il ne dit pas non plus, que ces marins en kaki, ont payé tout comme les commandos marine, un lourd tribut en vies humaines.

Louis est un garçon beaucoup trop modeste.

Le chef de bataillon (er) Francis AGOSTINI, ancien des commandos marine Nord Vietnam.

HISTOIRE

HISTOIRE

Le marquis de La Fayette

**Le « héros des Deux Mondes » :
Victoires, défaites et captivité...**



Né en 1757, à Chavaniac, le marquis de La Fayette, Gilbert du Motier, est issu d'une ancienne famille de la noblesse auvergnate. Son père décède lorsqu'il a 2 ans, sa mère quelques années plus tard, alors qu'il a 13 ans. En 1773, il épouse Marie-Adrienne Françoise de Noailles et entre à la maison militaire du roi. À 19 ans, il s'implique dans des combats pour la liberté...

La guerre de l'indépendance américaine (1777-1781)

En 1777, encore mineur, et échappant à une lettre de cachet du roi, le marquis part pour les États-Unis, en guerre depuis 1775 contre les Britanniques, et est incorporé comme major général. Après la bataille de Brandywine, Georges Washington (chef d'état-major de l'armée continentale américaine, futur premier président des États-Unis) le charge de convaincre Louis XVI d'envoyer un vrai corps d'armée.

Il échappe de peu à un complot anglais, puis s'entretient avec le roi à Versailles. Le corps expéditionnaire français, commandé par Rochambeau, débarque à Rhode Island et La Fayette prend le commandement d'une division américaine, en continuant d'exposer les besoins de l'armée américaine auprès de ses relations en France. Après avoir notamment défendu la Virginie, il participe au côté du futur président à la bataille de Yorktown, qui entraîne la capitulation des Britanniques, le 19 octobre 1781.

À 24 ans, La Fayette a démontré sa ténacité et sa capacité à mener des troupes. Il est considéré comme un héros national par les Américains et revient auréolé de popularité en Europe. Commandant du régiment Royal-dragons depuis 1779, il est nommé par Louis XVI maréchal de camp en 1782. Le traité de Versailles (20 janvier 1783), signé par l'Angleterre et la France, reconnaît l'indépendance des États-Unis. La Fayette retourne deux fois par la suite aux États-Unis: de juin 1784 à janvier 1785 et d'août 1824 à septembre 1825.

La lutte contre l'inégalité

Pensant que son exemple serait suivi, La Fayette expose dans une lettre de février 1783 au président Washington son intention d'acquérir une grande propriété aux États-Unis et d'y employer comme fermiers des Noirs désignés comme libres. L'un des fondateurs de la Société des Amis des Noirs, à Paris, dès 1783, il s'exprime à la tribune de l'Assemblée Nationale le 11 mai 1791 en faveur de leur libération: «... les hommes libres, propriétaires, contribuables d'une colonie, sont des colons. Or les gens de couleur dont il est question sont propriétaires, cultivateurs, contribuables, libres. Sont-ils des hommes? Moi je le pense... »

Il s'implique aussi dans la défense des Indiens d'Amérique en 1777 et 1778, avec des discours à l'assemblée des six nations indiennes.

Il prend parti pour les protestants français, et propose à l'Assemblée des notables de 1787 un édit qui leur accorde l'état civil. De son expérience américaine, il ramène en France les idées d'égalité civique, de souveraineté nationale, de refus des privilèges et d'affirmation des droits de l'homme.

La Révolution française (1787-1792)

La Fayette assiste à l'Assemblée des notables ouverte à Versailles le 22 février 1787, convoquée par Louis XVI pour réformer le système de gestion des finances. Il y dénonce les scandales financiers du régime et la surimposition du peuple. Il demande aussi la convocation d'états



généraux et une Grande Charte, c'est-à-dire une constitution. À la nouvelle Assemblée des notables tenue fin 1788, il réclame le doublement du tiers état. Les états généraux sont finalement convoqués par le roi pour le 1er mai 1789.

Député de la noblesse d'Auvergne aux états généraux de 1789, il est élu le 13 juillet vice-président de l'Assemblée Constituante, où il a présenté deux jours plus tôt un projet de Déclaration européenne des Droits de l'Homme.

Nommé commandant général de la milice bourgeoise de Paris le 16 juillet 1789, il organise la fête de la Fédération le 14 juillet 1790.

Partisan de la monarchie constitutionnelle, élu pour un mois président de l'Assemblée Nationale en 1791, il prend jusqu'en juin 1792 la défense de la famille royale.

Extrait du discours de La Fayette demandant des états généraux en 1787

« (...) Mais dans tous les cas, les travaux de l'assemblée, la salutaire influence des assemblées provinciales, les talents et les vertus de l'administration actuelle, doivent amener un nouvel ordre des choses dont l'énumération pourrait être contenue dans un mémoire particulier que je propose de présenter à Sa Majesté. Comme le crédit doit être transporté sur des bases plus que naturelles, que la baisse de l'intérêt de l'argent peut diminuer celui de la dette publique dans le rapport de 7 à 4, comme la simplification de perception doit délivrer l'État des compagnies de finances, dont les engagements finissent dans cinq ans, il me semble que cette époque est celle que nous devons supplier Sa Majesté de fixer dès à présent pour ramener à elle le compte de toutes les opérations et en consolider à jamais l'heureux résultat par la convocation d'une Assemblée Nationale.

« Quoi Monsieur ! » dit le comte d'Artois, « vous demandez la convocation des états généraux ! » – « Oui, Monseigneur, et même mieux que cela. – Vous voulez donc que j'écrive et que je porte au Roi : « M. de Lafayette, faisant la motion de convoquer les états généraux ? » « Oui, Monseigneur. »

L'organisation des gardes nationales : premières interventions en Seine-et-Marne

Commandant des troupes autour de Paris, La Fayette organise les gardes nationales de France et intervient indirectement pour la première fois dans l'histoire de la Seine-et-Marne, notamment à Melun où il est très populaire. En mai 1790, deux magistrats

melunais font appel à lui pour définir la couleur des uniformes, entre le blanc des anciens uniformes ou le noir, plus révolutionnaire. Les nouveaux drapeaux de la garde de Melun sont consacrés le 4 juillet 1790, jour anniversaire de la déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, en hommage à La Fayette. Un mois plus tard, de nombreux banquets honorent le général, suite aux séances de proclamation des représentants des gardes du district de Melun.

Ce « lafayettisme » melunais suit celui du reste de la France mais comme lui décline rapidement. Certains doutent en effet de son patriotisme, en particulier Marat, qui ne parle plus que de « l'infâme Motier ». Son action à la tête de la garde nationale est par ailleurs mise en cause, lors de la fuite du roi à Varennes, le 21 juin 1791, et surtout lors du « massacre du Champs de Mars », le 17 juillet, où la garde nationale tire sur la foule au cours d'une manifestation contre le roi.

La captivité à Olmütz

Ayant démissionné de son poste de commandant de la garde nationale en octobre 1791, La Fayette est nommé commandant de l'armée du Nord par Louis XVI et, en décembre, dirige l'armée de la Meuse dans la guerre contre l'Autriche. Après l'invasion des Tuileries par les Parisiens, le 20 juin 1792, il vient à Paris prendre la défense du couple royal face au parti Jacobin. Il propose de faire cesser lui-même les émeutes avec son armée, mais Marie-Antoinette pousse Louis XVI à refuser.

Déclaré traître à la nation le 19 août 1792, il fuit à Liège avec son état-major et se livre aux Prussiens. Il est ensuite remis aux Autrichiens, qui le maintiennent prisonnier de 1794 à 1797 dans la forteresse d'Olmütz, où sa famille le rejoint. Durant sa captivité, il dit « lutter contre les calculs de vengeance et la jouissance de la haine », mais conserve ses idées de liberté intactes.

Libération et relations avec Napoléon Bonaparte

Commandant de l'armée d'Italie depuis 1796, auteur de nombreuses victoires, Napoléon Bonaparte négocie avec les Autrichiens le traité de paix de Campo Formio du 17 octobre 1797. Bonaparte et le général Clarke, démarchés par Louis Lebœuf, ancien aide de camp du marquis de La Fayette, obtiennent la libération de la famille La Fayette le 9 septembre 1797. Cependant, l'ordre de libération lui interdit de revenir sur le sol français de crainte qu'il ne prenne la tête des royalistes constitutionnels.

Le retour en France et la découverte de la Brie

Quelques jours après le coup d'État de Napoléon, le 18 brumaire (9 novembre 1799), la famille La Fayette arrive en Seine-et-Marne. Démuni de tout pouvoir d'opposition dans la politique française, le marquis fait face pour la première fois à Napoléon Bonaparte, qui avait interdit son retour et veillé à ce qu'il reste à l'écart des préparatifs de son coup d'État.

Napoléon étant irrité par ce retour imprévu, La Fayette fait le choix de ne pas s'installer à Paris mais dans le château de La Grange-Bléneau près de Courpalay (canton de Coulommiers), appartenant à son épouse. Ainsi, il se tient à distance du gouvernement, mais reste vigilant face aux événements de la capitale.

Les activités politiques de La Fayette

La Seine-et-Marne, refuge et observatoire

La Fayette est connu pour son rôle dans la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique ou pour son intervention avant et au début de la Révolution française. C'est en Seine-et-Marne qu'il vit par la suite et intervient dans la sphère publique, de 1800 jusqu'à sa mort à Paris en 1834. Ses attaches avec le département ne sont pas d'un simple intérêt local, notamment par la proximité de la capitale et de Fontainebleau.

L'emplacement de la demeure du marquis en Seine-et-Marne lui permet d'être en retrait de la vie politique parisienne et nationale. Mais il marque aussi depuis son domaine briard son opposition aux nouveaux régimes de 1800 à 1830 et y trouve un refuge face aux adversités politiques.

Sous le Consulat et l'Empire : l'opposition à Napoléon Bonaparte

La Fayette se lie d'amitié avec Joseph Bonaparte, frère de Napoléon, qui lui permet d'être rayé de la liste des émigrés et d'obtenir une pension de retraite au titre de ses activités militaires. Son fils, Georges, devient officier dans un régiment de hussards. Mais le marquis refuse l'offre faite par Napoléon de devenir sénateur et légat des États-Unis : gêné par le coup d'État, il préfère ne pas trahir ses idées. La tension entre eux explique que Napoléon refuse que le nom de La Fayette soit mentionné le 8 février 1800, lors de l'hommage funèbre rendu au président Georges Washington aux Invalides.

À l'écart de la vie publique, La Fayette se concentre sur l'agriculture et l'amélioration de son domaine. Il s'oppose cependant en 1802 à l'attribution du titre de « consul à vie » à Napoléon Bonaparte et vote contre le titre d'Empereur en 1804. Mettant en cause l'Empire et son atteinte aux libertés publiques dans ses lettres à Thomas Jefferson, il affirme encore une fois son opposition en refusant la Légion d'honneur, nouvellement créée, que Joseph Bonaparte souhaite lui décerner en 1804.

La déception de la première Restauration

En Brie, La Fayette comble peu à peu ses dettes grâce à son exploitation agricole et à la revente de terres qu'il possédait en Bretagne et à Cayenne. En 1803, il glisse sur du verglas en sortant



du ministère de la Marine à Paris et se casse le col du fémur. Une maladroite opération le laisse boiteux et il doit ensuite marcher avec une canne. Le 24 décembre 1807, son épouse décède à l'âge de 48 ans. Très affecté, il fait fermer son appartement en le laissant intact. Ces années de retrait s'achèvent à la chute de l'Empire en 1814 : il revient à Paris pour quelques mois, pensant que les Bourbons sauront tirer les leçons de la Révolution. Mais ceux-ci s'orientent vers l'Ancien Régime et les ordonnances royales contre la liberté de la presse tout comme le retour des émigrés déçoivent La Fayette. Il revient à La Grange-Bléneau, qui subit le passage d'une garnison prussienne en juillet 1814, sans grands dégâts.

Les Cent-Jours : retour à la Tribune

En 1815, La Fayette séjourne une nouvelle fois à Paris, sans se rallier au rétablissement de l'Empire. Joseph Bonaparte lui propose d'être nommé président de la Chambre des députés. La Fayette préfère suivre les résultats des votes, refuse son offre et devient candidat lors de la parution du décret de convocation de la Chambre des représentants. Après 23 ans sans mandat parlementaire, il est élu député de Seine-et-Marne pendant deux mois. Cependant, lors de la réunion de la Chambre le 4 juin 1815, il refuse de prêter serment à l'Empereur qui, irrité, lui fait la remarque que pendant douze ans, la solitude des champs lui a été profitable et l'a rajeuni et reposé. À la fin des Cent-Jours, il retourne à La Grange-Bléneau et y reste pendant cinq ans. Il ne cesse de militer pour la liberté au niveau national, mais c'est aussi une période où il intervient fortement dans la vie du département, notamment lorsqu'il participe à la fondation de la Société d'Assurances mutuelles de Seine-et-Marne, approuvée par ordonnance royale du 24 mars 1819.

Une opposition marquée contre la Restauration

Au début de la Restauration, La Fayette espère que Louis XVIII instituera un vrai régime démocratique. Élu député de la Sarthe en octobre 1817, il rejoint les rangs de l'opposition et participe activement aux débats, en particulier sur la réforme du droit de vote (il souhaite le suffrage universel) et la défense du drapeau tricolore. Il dénonce la suspension de la liberté de la presse et intègre



l'Association des « Amis de la liberté de la presse ». Le 4 juillet 1821, il exprime ouvertement au cours d'une séance de l'Assemblée son refus de la Restauration et de ses dépenses financières excessives. L'utilisation de La Grange-Bléneau dans la Charbonnerie (1820 et 1821).

Jusqu'en 1824, La Fayette finance la Charbonnerie française, société secrète agissant contre le rétablissement des Bourbons en France, à laquelle il participe activement. La Grange-Bléneau est considérée comme un centre de la Charbonnerie, où il reçoit à partir de 1820 de nombreux « comploteurs » souhaitant le renversement du gouvernement. En juin 1820 est élaborée l'« affaire de Vincennes » : après l'insurrection des Tuileries grâce à la garnison de Vincennes, le complot vise à garder en otage la famille royale et instaurer un gouvernement provisoire.

Cette opération échoue le 10 août 1820 mais La Fayette, avec un nombre plus important d'officiers, organise l'« affaire de Belfort » : l'insurrection de Belfort par des unités militaires de l'Est est prévue le 29 décembre 1821. Dirigées par des généraux « charbonniers », elles doivent prendre peu à peu les villes importantes jusqu'à Paris pour y établir un gouvernement provisoire dont La Fayette ferait partie. Celui-ci part de La Grange-Bléneau avec son fils le 23 décembre, mais ils sont prévenus qu'un sergent de Belfort a découvert et dénoncé le complot et ils parviennent à regagner le domaine briard. Les condamnations des comploteurs sont lourdes, mais La Fayette n'est pas arrêté, faute de preuve réelle de sa participation. Pendant toute la période de son opposition et particulièrement lors des actions de la Charbonnerie, La Fayette et La Grange-Bléneau sont surveillés intensément par la police du royaume.

Un retour triomphal aux États-Unis

Après l'expulsion du député de l'opposition Jacques-Antoine Manuel en mars 1823, La Fayette refuse de siéger à l'Assemblée, suivi par 63 autres opposants, et la Chambre des députés est dissoute le 24 décembre 1823. La Fayette n'est pas réélu et retourne au château de La Grange-Bléneau en février 1824. Après 40 ans, il retourne aux États-Unis d'août 1824 à septembre 1825. Son parcours dans de nombreuses villes américaines est un enchaînement d'hommages et de festivités. Il est reçu chez Thomas Jefferson à Monticello, par le président John Quincy Adams et le Congrès, qui lui offre des terres et 200 000 dollars. Son retour en France provoque des manifestations de joie et une surveillance accrue de la police. Le 9 octobre 1825, 4 000 personnes seraient venues l'acclamer à son arrivée à La Grange-Bléneau. Dès son retour, il traduit de nouveau dans sa correspondance ses observations sur le « monarchisme excessif » de Charles X. En juin 1827, réélu député de l'arrondissement de Meaux, il reprend son activité parlementaire, tout en augmentant aussi dans le même temps son activité agricole.

La Révolution de 1830 : la concrétisation des espérances

La Fayette est un membre éminent de l'opposition libérale à Charles X, monté sur le trône en 1824 et qui a entrepris de restreindre les libertés. Le roi dissout la chambre des députés le 16 mai 1830, dans l'espoir d'évincer définitivement les libéraux. Mais ce sont eux qui l'emportent aux élections tenues le 23 juin.

Le 25 juillet, Charles X proclame les quatre ordonnances de Saint-Cloud (restriction de la liberté de la presse, modification de la loi électorale, dissolution de la chambre des députés et nouvelle convocation des collèges électoraux pour septembre, nomination de conseillers d'État). Elles provoquent l'insurrection de la population parisienne lors des Trois glorieuses, du 27 au 29 juillet 1830.

Malgré de nombreuses incitations populaires et amicales, La Fayette refuse de prendre le pouvoir et convainc Louis-Philippe, duc d'Orléans, de devenir le chef de l'État.

Le 31 juillet 1830, ils apparaissent ensemble au balcon de l'Hôtel de Ville de Paris, La Fayette prononçant la célèbre phrase « Voilà le Prince qu'il nous faut. C'est la meilleure des Républiques ! » et lui donnant le drapeau tricolore.

Pour autant, le marquis veut que le choix du dirigeant soit fait par l'ensemble des députés et souhaite l'établissement d'une charte l'engageant à respecter les libertés et la Constitution. Louis-Philippe est établi le 7 août 1830, La Fayette est nommé commandant général de la garde nationale le 16 août. Il retrouve les plus hautes fonctions du régime, nomme les chefs de garnison, gère les cavaleries...

La Monarchie de Juillet : déceptions et opposition

Bien que certains reprochent à La Fayette de ne pas avoir institué une véritable République, il est enfin satisfait par le nouveau régime. Mais celui-ci devient de plus en plus conservateur, Louis-Philippe changeant la devise « liberté, égalité » de la garde nationale en « liberté, ordre public » et faisant voter la suppression du poste de commandant de la garde nationale en décembre 1830 en l'absence de La Fayette. Celui-ci démissionne et devient un chef militant de l'opposition, où il demeure jusqu'à son décès. Dès 1831, il écrit un mémoire contre le régime. Il plaide également pour le droit de la libre association, la liberté d'opinion et demande à la Chambre des députés de reconnaître le gouvernement révolutionnaire polonais de 1830. Son action à l'étranger s'intensifie, notamment en Belgique où il pousse à l'insurrection en 1830. Sa dernière intervention politique est une lettre du 1er mai 1834 au président de la Société d'Émancipation des Noirs promouvant leur émancipation définitive.

Les réfugiés de La Fayette en Brie

La Grange-Bléneau sert de refuge à La Fayette, qui en fait également bénéficier d'autres personnages, dont les proscrits polonais, au nom de la liberté de parole et de la démocratie. Le 5 juillet 1832, il accueille le comte Antoine Ostrowski, membre de la garde napoléonienne, frappé d'un décret d'expulsion, en demandant au ministre de l'intérieur l'abandon du décret, qui lui est refusé. En mars 1833, c'est le professeur Joachim Lelewel (1786-1861), ancien ministre et parlementaire de Pologne, un des initiateurs de la révolution polonaise qui se cache au domaine, avant d'être arrêté et emprisonné à Melun.

Conseil général de Seine-et-Marne

Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux

LA VIE DES SECTIONS ET DÉLÉGATIONS

REMISE DE DRAPEAU À LA SECTION LOIRET/LOIR-ET-CHER

Ce jour, le 8 mai 2017, j'ai répondu à l'invitation du Président délégué de la section Loiret/Loir-et-Cher pour la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945.

J'ai procédé à la remise du nouveau drapeau de la section lors de la cérémonie après avoir assisté à la bénédiction du drapeau.

Cette 1^{re} action suite à mon élection au poste de Président National fut pour moi très enrichissante et m'a

donné un aperçu des nouvelles fonctions qui vont être les miennes pour les années à venir.

Je remercie le MP (H) Robert Moisan pour cette invitation et de me mettre le pied à l'étrier dans mes obligations de Président National d'association.

*M.P (R) Pascal Gosciniack
Président National*



Remise du Drapeau au MP Moisan



JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE A NOTRE DAME DE LORETTE

Le jeudi 8 juin, journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France en Indochine, l'ACOMAR était représentée à la nécropole de Notre Dame de Lorette par le major (H) Gérard DESRUÉS, Délégué National

Nord-Ouest qui représentait le Président National et par le major (RC) Alain CAPILLON, Vice-président Pas-de-Calais qui représentait la section et son Président Délégué.

Monsieur le général (2s) Bernard DICKES et Monsieur Alain MICHEL, respectivement Président et Secrétaire Général de l'Association du Monument de Notre Dame de Lorette, accueillent les Associations d'Anciens

Combattants et les Autorité, au nombre desquelles :

– Monsieur le lieutenant-colonel Sylvain VASSEUR, DMD du Pas-de-Calais.



- Monsieur **Fabien SURDY**, Préfet du Pas-de-Calais.
- Madame **Fabienne BOURDET**, Directrice de l'ONAC du Pas-de-Calais.
- Monsieur **Dominique ROBILLART**, Maire d'Ablain Saint-Nazaire.
- Monsieur **Didier BRAVAL**, représentant de Monsieur **Jean-Marie ALEXANDRE**, Maire de Souchez.

Ce jour d'hommage national qui est aussi celui du 37^e anniversaire de l'Inhumation du Soldat Inconnu d'Indochine débute par un office religieux célébré par l'abbé **Jean-Marie REVERSE** chanoine de Notre Dame de Lorette.

Trente-cinq drapeaux avaient pris place dans le chœur de la basilique, dont celui de la section ACOMAR

Nord-Pas-de-Calais porté par son titulaire le second maître (R) **Jérôme LERMÈNE** et celui des Médailleurs Militaires de Barlin et environs, porté par le maître principal (R) **Michel GODET**, également membre de la section.

Après l'office religieux c'est sur l'esplanade, face à la Tour Lanterne où un piquet du 43^e RI de Douai rend les Honneurs, que la partie protocolaire de déroule.

Le message de la Ministre de la Défense est lu par Monsieur **Fabien SURDY**, préfet du Pas-de-Calais.

Lors du dépôt de gerbes, les majors **Gérard DESRUES** et **Alain CAPILLON** ont conjointement déposé une gerbe au titre du Bureau National et de la section.

Le DMD, le Préfet et la Directrice de l'ONAC ont ensuite procédé au ravivage de la Flamme, avant de se rendre à l'ossuaire de la Tour Lanterne pour un moment de recueillement.

La cérémonie a pris fin au Carré des Musulmans où une gerbe a été

déposée en mémoire de ceux qui de nos colonies sont venus, il y a un siècle, donner leurs vies aux côtés de leurs frères de métropole.

Major (H) Gérard DESRUES
Délégué national Nord-ouest

Crédit photo : Maître principal Michel GODET



LA SECTION GRAND EST N'OUBLIE PAS SES ANCIENS



J. Klein et JL Maillot

Afin de finir l'année de manière très conviviale, j'ai eu plaisir à convier les membres de la section grand Est à un déjeuner de Noël en centre-Alsace dimanche 3 décembre, pour tenir la dernière réunion de l'année et aussi honorer notre grand ancien **Jean Klein**

lequel a bien mérité de la Marine... A plus de 92 printemps, il n'est désormais plus en capacité de sortir seul et pourtant, il aurait encore tant de belles choses à partager!

Réunis de bon matin sur le bief de Marckolsheim, au bord du Rhin, dans une belle maison alsacienne à colombages « l'auberge du Grenadier » une trentaine de participants a suivi avec intérêt l'actualité de la Marine et celle de l'ACOMAR présentées par le président délégué **J-L. Maillot** avant d'échanger leurs points de vue sur le motif de mon absence (*)

A midi précises, dans un silence quasi religieux, notre camarade **Jean Klein** aidé du MT (R) **J-J. Oster**, faisait son entrée en voisin pour ce qu'il croyait être un simple déjeuner avec quelques amis. Ce fut un moment de grande

émotion pour Jean, qui n'en croyait pas ses yeux d'autant que le drapeau de sa section, ce drapeau qu'il avait si fièrement porté autrefois, était déployé face à lui. Il m'avouera quelques jours après qu'il avait été ému jusqu'aux larmes... et qu'il s'en voulait de n'avoir rien préparé afin de remercier tout le monde!!!

Jean Klein est né le 29 juillet 1925 à Marckolsheim (Bas Rhin) au sein d'une famille de bateliers sur le canal du Rhône-au-Rhin. Il n'a alors que 10 ans lorsqu'il perd son père par noyade, en Dordogne, il y séjournera jusqu'en mars 1940, date à laquelle il intègre l'Ecole des Pupilles de la Marine à Villeneuve près de Brest. En mars 1942, il rejoint alors l'Ecole des Mousles sur l'Océan à Toulon

où il restera jusqu'en novembre 1942. C'est là que, comme ses camarades, il assistera, impuissant, depuis St Mandrier au sabordage de la Flotte.

Ayant décidé de ne pas rentrer en Alsace annexée pour ne pas devenir « Malgré-Nous » la Marine lui fournira des papiers afin de lui permettre de retourner au Bugue où il travaillera sous le nom d'emprunt de **Nalbet** à la ferme Mestrou puis rejoindra l'armée secrète jusqu'en novembre 1944. Par deux fois cependant son accent alsacien faillit lui jouer des tours, aussi restera-t-il « taiseux » par sécurité. Engagé au Dépôt Toulon pour 5 ans en décembre 1944 comme manoeuvrier, ce n'est que fin 1945 qu'il se verra octroyer une permission exceptionnelle liée à ses années d'absence pour retourner en Alsace libérée!

S'en suivront l'unité marine Alger, Centre Sirocco puis le patrouilleur côtier « *Pique* » (P609 ex-US), avant le pétrolier ravitailleur « *Lac Tchad* » dans l'océan indien, l'unité Marine Saïgon et enfin son grand retour en métropole à bord du « *Compiègne* » pour le congé de fin de campagne à fin 1949. Rengagé 2 ans il intègre alors les cours de pilotage sur le Rhin d'où il sort breveté Pilote Militaire du Rhin en 1950. Affecté tout naturellement aux Forces Maritimes du Rhin,

il servira sur les vedettes de contrôle à Vieux-Brisach jusqu'en 1952.

Après la Marine nationale il commence une nouvelle carrière civile au Service de Navigation du Rhin jusqu'en 1984 : à Strasbourg tout d'abord puis comme contrôleur des aménagements du Rhin en amont du fleuve par la suite.

Instructeur PMM dès l'ouverture du centre Amiral Exelmans à Strasbourg et ce jusqu'en 1976, porte drapeau de l'ACOMAR de très nombreuses

années, réserviste à Marine Rhin puis au Bataillon du Génie de Kehl, **Jean Klein** est en quelque sorte une mémoire vivante des bateliers et des marins, salés comme d'eau douce. Au sein de nombreuses associations patriotiques, il a toujours œuvré pour le rapprochement entre les nations après les horreurs du second conflit mondial.

Très apprécié des autorités civiles et militaires, titulaires de neuf médailles officielles, il portait haut, jusqu'il y a

peu encore, nos couleurs aux cérémonies patriotiques et était fidèle à toutes les manifestations associatives du cru. Nous ne pouvions oublier tout cela et devions l'en remercier.

Alain Kleimberg

(*) J'ai malheureusement raté l'appareillage de jour-là en raison d'une avarie machine !



J.Klein cours Pilotage 1950



J.Klein et Acomar gd Est

COMMÉMORATION DE L'ARRIVÉE DES LIBERTY SHIP'S A MARSEILLE

Le 6 juin 2017, sous l'Ombrière du **Vieux-Port à Marseille**, une plaque commémorative à la mémoire des « *Liberty Ships* » a été dévoilée.

C'est en présence de **Monique Quesada**, consul général des États-Unis à Marseille, **Patrick Boulanger**, président-directeur de l'Académie des Sciences Lettres

et Arts de Marseille, de Madame **Marie-Juliette**, présidente de l'association France/États-Unis Marseille, du maître-principal **Chovet**, président délégué de la

section des Bouches-du-Rhône de l'ACOMAR, des représentants des autorités militaire de la garnison de Marseille et de nombreux élus, que le maire de Marseille



Plaque commémorative



Avec la musique des Anciens de la Légion Étrangère



Un Liberty Ships



Mme la Consul Général des USA à Marseille et le MP (H) Philippe Chovet



La délégation Marine



Mme la Consul des USA - Mme la maire de secteur - M. Gaudin maire de Marseille

Jean-Claude Gaudin a dévoilé la plaque commémorative en l'honneur de l'arrivée des *Liberty Ships* à Marseille en septembre 1944. Il y a 73 ans, en août 1944, les combats de rue pour la Libération de Marseille s'achevaient, avec la capitulation du commandement

nazi le 28 août. Une puissante flotte américaine jetait l'ancre quelques jours plus tard dans la rade de Marseille : les *Liberty Ships*. La plaque commémorative inaugurée ce mardi, rend hommage à ces immenses bateaux américains de 134 mètres de long et 18 mètres de large. Ces

navires débarquèrent alors jusqu'à 18000 tonnes d'hommes et de matériel par jour. Marseille devint ainsi la porte d'entrée du matériel nécessaire à la poursuite de la Libération du territoire par le Sud-Est. C'est l'Académie des Sciences, des lettres et des Arts de Marseille,

l'Association France/États-Unis Marseille et l'Acomar section des Bouches-du-Rhône qui avec l'aide de la Mairie de Marseille ont été de l'initiative de cette plaque, la maquette qui a été choisie pour celle-ci a été dessinée par notre Président délégué **Philippe Chovet**.



Avec les autorités



L'Acomar et les épouses



Avec la PMM Marseille

INAUGURATION PLAQUE MERS-EL-KEBIR A ROGNAC (13)

Le 3 juillet 1940, onze jours après la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne, la Royal Navy déclencha l'opération « Catapult » destinée à empêcher la flotte française de tomber aux mains du III^e Reich. Au milieu de la nuit, dans les ports britanniques de Plymouth et Portsmouth, les Britanniques s'emparèrent par la ruse et par la force des bâtiments français réfugiés en Grande-Bretagne. À l'aube une puissante escadre – la force H, composée du porte-avions *Ark Royal*, des cuirassés *Resolution* et *Valiant*, du

croiseur de bataille *Hood*, des croiseurs légers *Arethusa* et *Emerald*, et de 10 contre-torpilleurs – commandée par l'amiral Somerville se présenta devant Mers-El-Kebir, devenu, depuis l'invasion de la France, la base de repli d'une partie importante de notre marine. Se trouvaient au mouillage les cuirassés *Bretagne* et *Provence*, les croiseurs de bataille *Dunkerque* et *Strasbourg*, les contre-torpilleurs *Mogador*, *Volta*, *Le Terrible*, *Tigre*, *Lynx* et *Kersaint*, ainsi que le transport d'hydravions *Commandant Teste*. Un

ultimatum à échéance de six heures fut remis au vice-amiral d'escadre Gensoul, lui donnant le choix entre le ralliement au Royaume-Uni, un désarmement des navires dans un port de la Martinique ou un sabordage. Alors que les Français tentent de faire traîner les négociations pour gagner du temps, l'escadre britannique ouvrit brutalement le feu, à 16h53, sur les bâtiments français. La position de nos navires – ils étaient embossés « cul à quai » à la jetée – rendit difficile la riposte française et les dégâts

furent terribles. *La Provence* et le *Dunkerque*, gravement touchés, durent s'échouer pour ne pas couler ; le cuirassé *Bretagne*, atteint de plein fouet par une salve britannique, prit feu puis explosa, entraînant dans la mort 997 marins de son équipage ; le *Mogador* fut touché sur l'arrière par un obus de 380 mm qui fit exploser des grenades anti-sous-marines en magasin. Seule consolation, le croiseur de bataille *Strasbourg*, sous les ordres du capitaine de vaisseau Louis Edmond Collinet, réussit, grâce à une superbe



Plaque Mers-El-Kebir



Major (H) Even - MP (H) Chovet



Gerbes



Inauguration plaque Mers el Kebir



Les Porte-drapeaux



Les Porte-drapeaux



Une vue des participants



Les autorités autour de la plaque

manœuvre, à appareiller ainsi que cinq contre-torpilleurs. Une chance hors du commun leur permit d'éviter les mines posées par les avions anglais et de s'échapper, en ouvrant au passage, mais sans succès, le feu sur les bâtiments britanniques. Trois jours plus tard, une nouvelle attaque de l'aéronautique britannique toucha le patrouilleur auxiliaire *Terre-Neuve* et détruisit le dragueur *Esterel*. Au total, les pertes françaises s'élevèrent à 1297 morts et 350 blessés.

Comme les années précédentes, tous les 3 juillet, Rognac est la seule commune des Bouches-du-Rhône qui commémore cette tragédie par une cérémonie devant la stèle de l'Ancre de Marine. À cette cérémonie

participaient le maître principal (H) **Philippe Chovet**, représentant et président de l'ACOMAR 13 (Association Centrale des Officiers-Mariniers et de Marins de Réserve, section des Bouches-du-Rhône) et le major (H) **Gérard Even**, représentant et président de l'AOM-MP (Association des Officiers-mariniers en Retraite Marseille-Provence).

Pour que ce douloureux épisode ne tombe pas dans l'oubli, tout deux proposèrent au Comité de coordination des anciens combattants des Bouches-du-Rhône l'idée d'une plaque commémorative en granit. Leur proposition fut acceptée et financée conjointement par le Comité de coordination des anciens combattants, l'ACOMAR,

l'AOM-MP, l'AMMAC (Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants) de Rognac et l'ACORAM (Association des Officiers de Réserve de la Marine nationale).

Le 2 septembre 2017, à la stèle de l'ancre de Marine, boulevard de la Libération à Rognac, devant plus de 200 personnes, cette plaque fut dévoilée, au cours d'une émouvante cérémonie, par **Stéphane Le Rudulier**, Maire de Rognac. le chef de bataillon (H) **Francis Agostini**, président du Comité de coordination des anciens combattants des Bouches-du-Rhône, le maître principal (H) **Philippe Chovet**, président de l'ACOMAR 13, le major (H) **Gérard Even**, président de l'AOM-MP, **Claude Martin**, président

de l'AMMAC, **Philippe Pakiry**, président du Souvenir Français de Rognac, ainsi que la présence exceptionnelle de 44 porte-drapeaux. Lors de leurs prises de parole, Messieurs **Claude Martin**, **Francis Agostini** et **Stéphane Le Rudulier** ne manquèrent pas de remercier chaleureusement **Philippe Chovet** et **Gérard Even** pour le rôle moteur qu'ils avaient joué dans ce projet. Tout simplement, ces deux marins avaient su rester fidèles à la pensée de leurs anciens de Mers-El-Kebir : « *On pardonne mais on n'oublie pas* ».

EV2 (H) Gérard Mangiante
Acomar des Bouches-du-Rhône

SOLIDARITÉ AVEC LA SNSM

Au cours d'une réception organisée par le vice-amiral **Charles-Henri Garié**, Commandant la Marine à Marseille et le Bataillon des marins-pompiers de Marseille, en présence de Monsieur **Jean-Claude Gaudin** Sénateur-maire de Marseille, le maître principal (H) **Philippe Chovet**, Président délégué de l'Association Centrale des Officiers-mariniers et MARins de Réserve, section des Bouches-du-Rhône et vice-président national, a remis à Monsieur **Jean-Louis Bertret** délégué départemental de la SNSM des



Bouches-du-Rhône un chèque de 700 euros, pour honorer les bénévoles de cette association qui se dévouent au quotidien pour secourir leurs concitoyens en mer.

Cette somme a été recueillie lors des sessions permis mer option côtière, organisées par l'Acomar 13 et lors des visites du site de Comar Marseille animées par le lieutenant de vaisseau (R) **Robert Gilles** membre de l'Acomar.

Le MP (H) Philippe Chovet
Président Délégué

L'ACOMAR 13 ET LE SOUVENIR FRANÇAIS DE MARSEILLE

Depuis plus de vingt ans, la section des Bouches-du-Rhône de l'Association Centrale d'Officiers-mariniers et de Marins de Réserve s'occupe du Carré Militaire du cimetière de

Canet dans le 14^e arrondissement de Marseille.

De plus la section participe à la quête annuelle au profit du Comité de Marseille du Souvenir Français.

Cette année, avant la quête nationale, la section a refait la peinture des tombes et bordures du carré militaire. La section a quêté les 28, 29 octobre et 1^{er} novembre et a rapporté plus de

1 100 euros au Souvenir Français de Marseille.

De plus comme les années précédentes nous avons déposé une gerbe au Monument aux Morts du quartier

du Canet en présence de Monsieur **Maurice Rey** Conseiller Général et adjoint au Maire de Marseille en tant que délégué aux opérations funéraires et aux cimetières et de Madame **Monique Cordier** adjointe au maire de Marseille déléguée aux espaces naturels, Parcs et Jardins et développement durable, de Monsieur **Jean-Max Duluc** vice-président du comité de Marseille du Souvenir Français, de Madame **Christiane**

Divuolo, responsable du personnel des Cimetières et de Monsieur **Gaby Brun** past-président de l'Amicale des Anciens du Bataillon des Marins-pompier de Marseille. À l'issue de cette cérémonie le pot de l'amitié a réuni tous les participants.

Le MP (H) Philippe CHOVET
Président délégué



L'équipe au travail



Travail terminé



En route vers le Monument aux Morts



Gerbe Souvenir Français-ACOMAR



Le Monument aux Morts



Dépot de gerbe par les élus



Dépot de Gerbe MP Chovet - Major Even



Les élus et les membres de l'Acomar

GRAND EST

PRÉSENTATION AU FANION DE LA PMM STRASBOURG CENTRE AMIRAL EXELMENS, CYCLE 2017-2018 À ROMANSWILLER

Un peu d'histoire

En 1870 à la déclaration de guerre, le contre-amiral Exelmans, fils du Maréchal du premier Empire, a pour mission de créer une flottille sur le Rhin constituée de canonnières démontables dénommées « batteries flottantes » armées d'un canon de calibre 150 mm. Chaque canonnière et son équipage sont transportés en train. La faible vitesse de ces bateaux, 7 nœuds à comparer au courant du fleuve qui atteint parfois 6 nœuds, et surtout la précipitation des événements (bataille de Frœschwiller) conduisent l'amiral à participer à la défense de Strasbourg à terre. Il se voit confier 3 000 hommes peu aguerris. Le front nord et en particulier la presqu'île du Contades lui est attribué. Les 43 marins du premier train sont placés aux avant-postes dans la Lunette 56, sous les ordres du lieutenant de vaisseau **Chopart**. Les autres se répartissent alentour sous les ordres du capitaine de frégate **Abel Bergasse Dupetit-Thouars**.

Bien que peu aguerris aux combats terrestres ses marins se battent comme des lions et leur combat ne cesse qu'avec la reddition de Strasbourg. Leur ténacité et leur combativité sont unanimement reconnues, y compris par les Prussiens qui leurs présenteront les armes.

La cérémonie

Cette promotion est composée de 34 stagiaires âgés de 17 à 25 ans, commandée par le lieutenant de vaisseau **Marc-Eric Muller**. La cérémonie est présidée par le lieutenant de vaisseau **Hervé Luthringer** représentant de l'Amiral commandant la Marine à Paris. 34 gens étaient réunis samedi 11 novembre 2017 sous l'uniforme bleu marine pour la cérémonie solennelle de présentation au fanion du centre Amiral Exelmans cycle 2017-2018. Ces jeunes de 17 à 25 ans de tous niveaux scolaire et désireux de

bénéficier d'un contact privilégié avec le monde de la défense en général et de la marine National en particulier, ont décidés de s'engager dans une Préparation Militaire Marine (PMM) dont le cycle de formation a débuter en octobre 2017 et s'achèvera au mois de mai 2018. Un crachin alsacien persistant (et presque breton) n'a pas réussi à dissuader les familles, les habitants du village, les associations patriotiques, les associations d'anciens marins et l'ACOMAR venir assister en nombre à cette cérémonie qui marque l'entrée officielle de nos jeunes « apprentis marins » dans la grande famille de la Marine nationale. cette cérémonie était rehaussée par la fanfare, le drapeau et sa garde des pompiers volontaires de Romanswiller. Le LV **Hervé Luthringer** accompagne du chef de centre de la PMM passe les troupes en revue et les cadres sans troupes. Après le discours du 11 novembre de Mme la Sous-préfète de Molsheim,

Clara Thomas, M. le maire de Romanswiller **Dominique Hermann** adresse à l'ensemble son message de bienvenue. Le LV **Hervé Luthringer** fait un rappel des missions principales de la Marine nationale et prononce la formule rituelle : « **PMM Centre Amiral Exelmans, je vous confie la garde de ce fanion, sachez par votre valeur et votre discipline le conduire sur le chemin de l'honneur pour votre patrie la France** » Une gerbe de fleurs des autorités civiles et de l'ACOMAR sont déposées sur le monument aux morts qui est encadré par les drapeaux des associations patriotiques dont celui de l'ACOMAR porté par le MP (R) **Denis Kuhn**. Mme la sénatrice **Fabienne Keller** remet l'Ordre National du Mérite au MJR **Jean-Louis GRASSIUZI** (instructeur PMM et membre de l'ACOMAR) et prononce un discours d'encouragement à tous ces gens de la PMM. La cérémonie se termine par le verre de l'amitié offert par la municipalité de Romanswiller.



DÉCÈS DE PHILIPPE RENAULT



Philippe RENAULT est décédé le 4 juillet 2017 à l'âge de 66 ans à Paris. Philippe, est né à Cherbourg dans la presqu'île du Cotentin le 10 mars 1951.

Il passe son enfance sur la terre normande à laquelle il conserve un ancrage et lui reste toujours fidèle.

Déjà tout jeune, il est attiré par l'appel de la mer, l'aventure, le grand large. Nous pensons qu'une appétence liée à son oncle et l'impulsion du commandant **Luc-Marie Bayle** n'y sont pas étrangers...

Pour les gens de mer, il est difficile de résister à cet appel du large. Pour **Philippe Cherbourg** demeure essentiellement son port d'attache de prédilection.

Certains poètes le disent et l'on écrit : « *Homme libre tu chéiras la mer* » (Charles BAUDELAIRE- *L'homme et la mer*).

« *La mer est ton miroir tu contemples ton âme* » (Charles BAUDELAIRE- *L'homme et la mer*).

« *Il y a trois sortes d'hommes : les vivants, les morts et ceux qui vont sur la mer* » ARISTOTE - Citations). Dès le 29 mars 1967, il effectue ses premiers pas dans la Marine Nationale en s'engageant à l'école des mousses dépendant du centre d'instruction naval de Brest.

Il était fier d'arborer son bel uniforme à travers l'arsenal et les rues brestoises, en particulier la rue de Siam.

Son bachi bleu marine est orné d'une ancre dorée, d'un ruban légendé et d'une houppette rouge. Sa vareuse bleue marine est surmontée de son

traditionnel col bleu, elle attend impatiemment ses premiers galons rouges. L'école des mousses lui apporte différentes cultures essentielles ; militaire, maritime et technique. Il y acquiert des connaissances, des savoirs faire et des savoirs être.

Elle demeure pour les jeunes militaires de la Marine une école de la vie, d'humilité et de camaraderie dont ils restent attachés.

À sa sortie d'école, le nombre de places étant restreint, il n'a pas pu obtenir une spécialité récente à l'époque en météorologie au sein du domaine des spécialités dites « ponts ».

Aussi, il intègre une spécialité technique du domaine des spécialités dites « machines », celle d'électricien dans le corps des équipages de la flotte.

La contribution des électriciens représente un élément essentiel pour la bonne vie de l'équipage à bord de nos bâtiments de combats et au sein de nos établissements. Il est reconnu par tous, l'électricité s'avère une énergie incontournable pour la propulsion, le fonctionnement et de la vie courante du bord.

Il aspire à intégrer le corps des Officiers mariners. Au centre d'instruction naval de Brest, il intègre l'école de maistrance et obtient sa casquette et ses premiers chevrons dorés.

La vie d'un marin militaire demande en plus de ses qualités humaines, celles de l'abnégation, de l'excellence, de la polyvalence et de la disponibilité.

Durant sa carrière au sein de l'institution, Officier marinier il assume différentes fonctions en plus de sa spécialité d'origine. Principalement celles de capitaine d'arme, de vague-mestre et d'instructeur au centre d'instruction naval de Querqueville proche de Cherbourg.

À ce titre, nous pouvons dire qu'il a marqué par ses qualités humaines, techniques ainsi que de pédagogie de nombreux élèves. Ils ne peuvent et ne pourront l'oublier.

Durant sa carrière militaire, il pratique également d'autres activités

complémentaires. Elles permettent d'agrémenter positivement les loisirs des équipages, (la chorale, la musique à travers la bombarde, la projection de films, le tennis de table) ...

Sa carrière militaire combine à la fois les affectations à la mer et celles dans nos bases à terre.

Elle se caractérise principalement par des embarquements sur des bâtiments de surfaces spécialisés dans la guerre des mines, le soutien et il participe aux débuts de la force océanique stratégique.

Il embarque sur différentes unités comme les dragueurs et les remorqueurs côtiers, d'autres dragueurs, un aviso.

À terre, il œuvre essentiellement au sein d'affectations Cherbourgeoises dans des fonctions d'expertises, de logistiques et d'instructions.

Mais malheureusement, il sera coupé dans son élan par la survenance de différentes maladies...

À la suite de son débarquement du service actif en 1981, il rejoint le monde civil.

Il continue à mettre en œuvre ses compétences dans les domaines de l'électricité et de la sécurité. Il devient chargé d'affaires dans la société VERGER DELPORTE puis responsable de la maintenance au sein de l'hôpital Saint-Michel de Paris.

Si la vie a fait en sorte de l'éloigner de nos ports et de nos côtes, cependant il reste toujours fidèle à la Marine à travers l'Association Centrale

des Officiers mariners de Réserve (ACOMAR) et les clubs sportifs de la défense.

Au sein de l'association il sert la France et la Marine de manière différente de celle du monde de l'opérationnel et du soutien. Cependant, il conserve ses qualités humaines et avec la même ferveur les valeurs de la Marine qui nous sont chers ; le respect du pavillon national, sa devise « Honneur, Valeur, Patrie, Discipline » à laquelle il y ajoute celle de l'ACOMAR « Unis comme à bord » et le respect de la parole donnée.

Philippe, ne se borne pas à raviver ses souvenirs mais il œuvre concrètement avec beaucoup d'entrain dans différentes fonctions, missions, ou représentations. Par le port de nos drapeaux (national et Ile de France) par tous les temps dans de nombreuses cérémonies auxquelles il répond toujours présent.

C'est avec beaucoup d'émotion et de respect qu'**Alain Fougerit** (PM) de réserve a remis en avril à **Françoise** et **Philippe Renault** au nom du président national la coupe Courthéoux de notre association.

Depuis des années, il a intégré via l'ACOMAR la Commission armée jeunesse (CAJ).

La commission est un organisme privilégié de réflexion et d'action au sein de la défense.

Elle est dédiée à la connaissance mutuelle entre la jeunesse et la défense. Placée sous l'autorité du ministre, la CAJ contribue et aide à



Mjr Desrues PM Barrault SM Fouré PM Fougerit



La Délégation de l'Acomar



Vedette SNSM de Dives sur Mer



Les membres de l'Acomar à bord de la vedette SNSM



Immersion des cendres par le Major (H) Hubert Lamy

promouvoir l'esprit de défense, préparer les jeunes à leurs responsabilités de citoyen, et resserrer les liens entre la communauté nationale et la défense.

À la CAJ, il œuvre concrètement au sein des commissions de travail et participe à de nombreux événementiels dans lesquels, la richesse de ses réflexions et l'apport de ses contributions sont très appréciées.

Philippe est titulaire des insignes, « personnel des bâtiments de surface

supérieur » et de « porte-drapeau » ainsi que de nombreuses récompenses associatives.

À l'heure où, nous allons tous rester sur le quai et toi partir naviguer au large, au-delà de notre ligne d'horizon, je pense que là-bas tu vas probablement y retrouver nos anciens et pouvoir partager tes souvenirs avec eux.

Au nom de tous, nous pouvons affirmer que tu peux te reposer en paix, fier du service à la mer accompli.

À nous les souvenirs et les regrets et à notre ami **Philippe**, la gloire et l'éternité...

Aide-nous à déposer cette urne en mer qui deviendra pour nous le lieu du souvenir.

C'est à partir d'une vedette de la SNSM, de la station de DIVES SUR MER, que le samedi 14 octobre, entouré de son épouse **Françoise**, de ses proches, et de ses amis de l'ACOMAR représentés par le Président **Pascal GOSCINIAC** avec le Bureau

national ainsi que des représentants de la section Ile de France, dont son Président Délégué **Guy BARRAULT**, que l'urne contenant les cendres de Philippe a été offerte à POSÉIDON.

PM (H) Guy BARRAULT
Président Délégué
section Ile de France.

PM (R) Alain FOUGERIT
ACOMAR IDF

Credits Photos Famille RENAULT

REMISE DE BREVETS À LA PMM COLBERT 2016-2017

La cérémonie de remise de brevets PMM s'est déroulée sur la place d'armes de la base de Versailles-Satory, en présence du CV **Nicolas**

Bezou, délégué aux réserves et autorité principale, du CF **Frédéric Kaplan**, Assistant départemental pour la Marine pour les Yvelines et

représentant du Comar Paris et du Chef de centre, l'EV1 **Thomas Guiltat**. L'EV2 **Laetitia Vincent-Genod**,

officier en second de la PMM commandait les troupes. Après la remise de décoration à deux cadres de la PMM (MP Jean-René

Insigne PMM



Mtre Adrien Chevallier



PMM COLBERT Encadrement



MAZE - Croix du Combattant - SM Quentin BEUSTE - Médaille de Reconnaissance de la Nation), brevets et diplômes sont remis à l'ensemble des 55 stagiaires. Étaient présents plusieurs anciens chefs de la PMM (le CF Thierry Quignard, le CC Sébastien Le Verre et la LV Clémence Philippon), ainsi que des membres d'associations dont l'ACOMAR représentée par le Vice-président National et Président

Délégué de la Section Ile de France le PM (H) **Guy Barrault** et le matelot **Karolyi Claverie**, et de nombreux militaires. Un défilé et un temps convivial ont permis de conclure cette journée riche en émotions!

PMM COLBERT & PM (H) Guy BARRAULT
Président Délégué ACOMAR IDF
Crédits Photos PMM COLBERT



Stagiaires PMM COLBERT 2016-2017

ILE DE LA RÉUNION

L'ASTROLABE À LA RÉUNION

Le 7 septembre 2017, sur invitation de notre Président d'honneur, le capitaine de vaisseau **Géraud Cazenave**, l'ACOMAR RÉUNION était représentée à l'accueil de *L'Astrolabe*. Une délégation de 6 Acomarins avec notre drapeau avait pris place sur le quai de la darse Foucque, de Port-des-Galets, pour saluer l'arrivée de ce magnifique navire de couleur rouge. Ce nouveau patrouilleur polaire des TAAF a quitté Brest le 12 août 2017 pour rejoindre son port d'attache à La Réunion où il est arrivé le 7 septembre 2017 à 10h00.

Le premier navire brise-glace français est construit dans le cadre d'un partenariat entre, d'une part, la collectivité des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) ainsi que l'Institut

Polaire Paul-Emile Victor (IPEV) et, d'autre part, le ministère des Armées (Marine nationale). Partenariat concrétisé par la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) entre les parties. Son arrivée dans la zone sud de l'océan Indien a été célébrée par une parade nautique et un salut au canon de 17 salves tirées par la frégate *Floréal*. Construit par les chantiers « Piriou » à Concarneau (Finistère). Sa longueur est de 72 mètres au « P.P » (tonnage 4000 tonnes). Équipé d'une grue de levage il est capable de charger et d'emporter 1200 tonnes. Il est doté d'un énorme franc-bord et d'une plate-forme hélicoptère. C'est un brise-glace ravitailleur, qui remplace le *Dumont d'Urville* qui assurait les

ravitaillements de la base du même nom en Antarctique, et de la terre « Adélie ». Équipé d'un service de santé à bord avec médecin et infirmier, il dispose de cabines pouvant loger 40 passagers. Il est doté d'un équipement ultramoderne pour les manœuvres sécurisées dans le grand froid. Sa cale peut pour loger deux hélicoptères. Deux équipages de 21 marins de la Marine nationale, arment à tour de rôle le navire, dont 2 commandants :

le capitaine de frégate **Céline Tucelli**, et le capitaine de frégate **François Trystram**. Madame **Cécile Pozzodi Borgo**, la préfète des TAAF se félicitait du partenariat entre la collectivité L'IPEV et la Marine qui a permis de construire et de mettre ce navire en activité. Le 11 septembre 2017 à 19h00, invités par les commandants du navire à la réception d'accueil de *L'Astrolabe*, le major (RC) **Patrick Sorby**, le QM1 (H) **Christian Mallard** et moi-même, avons discuté pour notre plus grand

plaisir avec les autorités et le vice-amiral **Bossand** ainsi que nombreux marins, de nos activités. Une fois de plus, nous sommes fiers sous la direction de notre président d'honneur, le capitaine de vaisseau **Géraud Cazenave** de participer

comme des marins d'active aux missions et activités de notre chère Marine nationale.
Major (H) Jean-Pierre LEBLANC,
Président Délégué
ACOMAR RÉUNION.

Crédit photo ACOMAR RÉUNION



Le retour de la Marine en antarctique



Le patrouilleur polaire *L'Astrolabe* doit relier la base *Dumont-d'Urville*, en antarctique, au mois de novembre. (Photo R.O.)

L'Astrolabe doit rester à La Réunion pendant un mois avant de faire route, début octobre, vers Hobart, en Tasmanie. Il devrait mettre entre deux et trois semaines pour rejoindre cette île au sud de l'Australie. Au mois de novembre, le navire entamera sa première rotation de ravitaillement de la base scientifique française en Antarctique, *Dumont-d'Urville*. Et il y en aura trois autres pendant l'été austral, jusqu'au mois de février.

Cette mission signera le retour de la Marine nationale en Terre Adélie, presque 70 ans après l'expédition qui a permis la création de la base de Port-Martin (remplacée en 1956 par la base *Dumont-d'Urville*), sur l'*Aviso Commandant Charcot*. Les équipages de *L'Astrolabe* sont donc équipés de vêtements polaires conçus sur les conseils de l'Institut Paul-Emile Victor (IPEV). Mais surtout, ils doivent acquérir de nouvelles compétences.

Les commandants des deux équipages et leurs seconds ont effectué des rotations sur l'ancien *Astrolabe* pour se former. Des cours théoriques ont également été dispensés à l'École nationale supérieure maritime (ENSM) de Marseille. Mais pour l'essentiel, c'est un saut dans l'inconnu que vont réaliser les

marins de *L'Astrolabe*. Alors que le réchauffement climatique entraîne, presque partout, une fonte des glaces, ils vont ainsi, peut-être, devoir se frotter au phénomène de « non-débaïe », qui voit les glaces se maintenir devant la Terre Adélie pendant la période où elles ne devraient plus y être.

Un phénomène complexe (la fonte de l'eau douce qui est sur la terre fait baisser la salinité de l'eau de mer, qui se recongèle ainsi plus vite) qui empêchait, depuis cinq ans, l'ancien *Astrolabe* d'accoster à *Dumont-d'Urville*. Et l'a maintenu jusqu'à 65 km du but, ce qui a des conséquences considérables pour les opérations de déchargement, qu'il faut acheminer en hélicoptère ou par tracteur, y compris le pétrole.

La première rotation du brise-glace doit ainsi permettre aux marins d'apprendre à décharger la cargaison sur la banquise. Ils devront notamment livrer deux conteneurs aménagés qui feront partie du Raid 2017, ce long convoi composé de dameuses, de tracteurs à chenilles et de conteneurs qui permet, depuis *Dumont-d'Urville*, de ravitailler la base franco-italienne *Concordia*, à environ 1100 km de *Dumont-d'Urville*.

R.O.

L'Astrolabe à La Réunion avant l'antarctique

Le patrouilleur polaire des TAAF a accosté, hier matin, à Port-des-Galets. En plus de sa mission logistique en antarctique, il vient renforcer les moyens de l'Etat dans les Iles australes.



Le patrouilleur a été accompagné jusqu'à la darse Foucque par le BNSM et un remorqueur. (Photo R.O.)

Parti de Brest le 12 août, le patrouilleur polaire *L'Astrolabe* a franchi hier matin le cap de la Réunion. Le navire a été accueilli par les membres de la Marine nationale de la 10e région maritime, ainsi que les membres de la 10e région maritime. Le navire a été accueilli par les membres de la 10e région maritime, ainsi que les membres de la 10e région maritime.

Un partenariat exemplaire

Le partenariat entre le ministère des Armées et la collectivité des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) a permis la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) entre les parties. Son arrivée dans la zone sud de l'océan Indien a été célébrée par une parade nautique et un salut au canon de 17 salves tirées par la frégate *Floréal*.

Construit par les chantiers « Piriou » à Concarneau (Finistère). Sa longueur est de 72 mètres au « P.P » (tonnage 4000 tonnes). Équipé d'une grue de levage il est capable de charger et d'emporter 1200 tonnes. Il est doté d'un énorme franc-bord et d'une plate-forme hélicoptère. C'est un brise-glace ravitailleur, qui remplace le *Dumont d'Urville* qui assurait les ravitaillements de la base du même nom en Antarctique, et de la terre « Adélie ».

Équipé d'un service de santé à bord avec médecin et infirmier, il dispose de cabines pouvant loger 40 passagers. Il est doté d'un équipement ultramoderne pour les manœuvres sécurisées dans le grand froid. Sa cale peut pour loger deux hélicoptères. Deux équipages de 21 marins de la Marine nationale, arment à tour de rôle le navire, dont 2 commandants :

le capitaine de frégate **Céline Tucelli**, et le capitaine de frégate **François Trystram**. Madame **Cécile Pozzodi Borgo**, la préfète des TAAF se félicitait du partenariat entre la collectivité L'IPEV et la Marine qui a permis de construire et de mettre ce navire en activité. Le 11 septembre 2017 à 19h00, invités par les commandants du navire à la réception d'accueil de *L'Astrolabe*, le major (RC) **Patrick Sorby**, le QM1 (H) **Christian Mallard** et moi-même, avons discuté pour notre plus grand plaisir avec les autorités et le vice-amiral **Bossand** ainsi que nombreux marins, de nos activités. Une fois de plus, nous sommes fiers sous la direction de notre président d'honneur, le capitaine de vaisseau **Géraud Cazenave** de participer comme des marins d'active aux missions et activités de notre chère Marine nationale.

Major (H) Jean-Pierre LEBLANC,
Président Délégué
ACOMAR RÉUNION.

Crédit photo ACOMAR RÉUNION

PRISE DE COMMANDEMENT À LA BASE NAVALE

Le général de brigade **Franck Reigner** a fait reconnaître le capitaine de vaisseau **Géraud Cazenave** en qualité de commandant de la Base

Navale Port des Galets, le 28 juillet 2017. Il est 09h 15 quand le capitaine de frégate **Riaz Akhoun** passe

en revue pour la dernière fois les troupes à la base navale. Il salue la garde d'honneur, les diverses délégations et passe

devant nous, saluant notre délégation et nos drapeaux. L'atmosphère est remplie d'une délicate émotion.



Nous sommes nombreux à participer à cette cérémonie de prise de commandement, c'est notre Président d'Honneur qui nous quitte après deux ans de contacts chaleureux et d'échanges entre la Marine Nationale et la section ACOMAR LA RÉUNION. Une osmose totale avec des relations cordiales et amicales. Le commandant **Riaz Akhoune** prononce son discours de départ, rappelant les buts de sa mission le trajet parcouru et réalisé et celui restant à faire. Il remercie les acteurs de cette réussite et les encourage

à continuer avec son successeur les efforts pour finaliser la mission. A 09h30 c'est l'accueil du COMSUP, suivit du passage en revue de la garde d'honneur du fanion et des troupes.

Le général prononce ensuite la formule de reconnaissance réglementaire « Officiers, Officiers marinières, Quartiers-maîtres et Marins de la Base Navale de port des Galets, de par le Président de la République, vous reconnaitrez désormais pour votre commandant le capitaine de vaisseau **Géraud Cazenave** ici

présent et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la France ».

Après le départ du COMSUP le capitaine de vaisseau **Géraud Cazenave** passe en revue le piquet d'honneur, fanion et troupes, puis il prend la parole pour expliquer les buts à atteindre et les actions et efforts nécessaires pour réaliser la mission qui lui a été confiée.

À l'occasion de ce premier discours, le capitaine de vaisseau **Géraud Cazenave** précise qu'il inscrira son action dans la continuité de son prédécesseur, le capitaine de frégate **Akhoune**. Il s'agit de conduire le projet Base Navale 2020 visant à fournir les infrastructures nécessaires

à l'accueil des nouvelles unités, bâtiments multimissions (B2M) et patrouilleur polaire. Adapter les ateliers et renforcer les capacités en matière de sécurité et de protection défense.

Depuis son rattachement organique à la Force d'Action Navale, la Base Navale a adopté les normes d'organisation et d'entraînement des forces de surface. Pour ce faire, les équipes d'intervention de la base s'entraînent en caisson feu et voie d'eau, mais aussi aux actions de protection. Ces compétences sont mécanisées par des exercices quotidiens sur site et à bord des bâtiments à quai.

La fin de la cérémonie a lieu à 10h05 avec le départ du commandant.

Major (H) Jean-Pierre LEBLANC,
Président Délégué
ACOMAR RÉUNION.

pour vous associer aux cérémonies organisées avec la base navale.

Je tiens également à vous remercier ainsi que tous les membres actifs de l'ACOMAR pour la médaille que vous m'avez offerte hier.

Bien cordialement.

Capitaine de vaisseau **Géraud CAZENAVE**

commandant la base navale de Port des Galets ».

Lors de notre discussion, j'ai porté à sa connaissance, nos activités, cérémonies commémoratives, remises de médailles et diverses participations, appel du 18 juin, fête des Marins, aux arrivées et départs des navires du port, aux Invitations à la Base Navale, pour participations

aux petits-déjeuners, ou rafraîchissements qui suivent les inspections, ou visites, ce qui facilite fortement nos prises de contact avec les autorités supérieures de la Marine Nationale.

Un grand chef sympathique, avec un déroulement de carrière surprenant qui nous a confirmé sa volonté de continuer comme par le passé.

Le 7 septembre 2017, le navire « *Astrolabe* » est attendu à la Réunion, et nous avons demandé de participer à la cérémonie d'accueil.

Major (H) Jean-Pierre LEBLANC
Président Délégué ACOMAR RÉUNION.

ACCUEIL DU BÂTIMENT MULTI-MISSIONS (B2M) CHAMPLAIN DANS SON NOUVEAU PORT BASE À LA RÉUNION

Le jeudi 22 juin 2017 pour l'arrivée du bâtiment multimissions (B2M) *Champlain* dans son nouveau port base à la Réunion, les autorités militaires et civiles ont pu assister à la parade nautique marquée par un salut de 17 coups de canon tirés depuis la frégate de surveillance *Nivôse*. En outre, l'événement fut suivi par la population depuis la Pointe des Galet.

À 10 heures accostage du *Champlain* au poste 8, accueilli par la garde d'honneur de la Base Navale du Port des Galets et des délégations

civiles et militaires, dont l'ACOMAR Réunion représentée par les majors (H) **Jean-Louis Jacquemin**, **Gilbert Méric** et **Patrick Sorby**, les maîtres-principaux (H) **Armand Jeannette** et **Jean-Paul Métayer** ainsi que l'indispensable quartier-maître **Christian Mallard**, Porte-drapeau.

Après la montée à bord du général **Franck Reignier** COMSUP FAZ-SOI, le vice-amiral **Antoine Beausant** directeur de la commission permanente des programmes et des essais, nous fit l'honneur de venir discuter avec nous. La Marine

mérite toujours l'appellation de grande famille, son père l'amiral **Stéphane Beausant** commandait la *Jeanne d'Arc* sur laquelle était affecté le major **Jacquemin** à l'époque second-maître et dont le major **Jeannette** fit parti du comité d'accueil lors de l'escale de l'école d'application en 1975 à La Réunion.

Après la fin de la cérémonie d'accueil quelques privilégiés purent visiter le bâtiment sous la conduite d'un personnel motivé et compétent. Comme de coutume, tout se termina par un sympathique mange debout.

Merci au capitaine de corvette **Jérémy Montastier** commandant du *Champlain* et à son équipage pour son accueil. Bienvenue chez vous. Nous n'oublions pas dans nos remerciements, le capitaine de frégate **Riaz Akhoune** commandant la Base navale pour nous avoir intégré dans le comité d'accueil.

Major (H) Jean-Louis Jacquemin
Vice-président délégué
ACOMAR Réunion.

Crédit photo : ACOMAR Réunion



LE COMMANDANT DE LA BASE NAVALE LE CAPITAINE DE VAISSEAU GÉRAUD CAZENAVE A ACCEPTÉ LA PRÉSIDENTIE D'HONNEUR DE NOTRE SECTION ACOMAR/RÉUNION

Nous sommes très sensibles à cet honneur et je lui ai répondu pour le remercier.

Nous avons le 29 août 2017 à 11 h 30, le vice-président Ouest **Christian Mallard** et moi-même remis au commandant, la convention du « partenariat » ACOMAR, MARINE/NATIONALE, la liste des membres du bureau et la demande de présidence de notre section, et offert une médaille de L'ACOMAR dans un écrin au nom des membres de L'ACOMAR/RÉUNION.

Réponse du capitaine de vaisseau **Géraud Cazenave** à notre demande

de Présidence d'Honneur de notre Section.

« Bonjour Major,

Tout d'abord je dois vous dire que j'ai beaucoup apprécié notre entretien d'hier et que je suis très honoré de votre proposition d'assumer la présidence d'honneur de l'ACOMAR/Réunion.

C'est avec une grande joie que j'accepte cette proposition, car je suis convaincu de la fécondité du lien qui unit les anciens marins avec les jeunes gens aujourd'hui sous l'uniforme.

La richesse de vos parcours très divers et la disponibilité sans faille dont les membres de l'association font preuve sont un exemple pour les plus jeunes. Les marins d'aujourd'hui découvrent notamment à vos côtés que l'attachement à la Marine, et au-delà à notre pavillon, ne dure pas le temps d'un contrat mais qu'il irrigue toute une vie d'engagement.

Je m'attacherai donc en tant que Président d'honneur à faire vivre ce lien. Comme l'année dernière, le CC **Eric Herveleu** et le MJR **Joachim Plessel** seront vos interlocuteurs privilégiés



CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET 2017 À 10h00 AU MONUMENT AUX MORTS DES AVIRONS

Cette cérémonie est une réussite ! Nous étions nombreux dans nos « uniformes blancs » de la Marine

nationale, sous l'égide de L'ACOMAR à honorer de notre présence ce 14 juillet 2017.

Le Maire des Avirons, notre ami **Michel Dennemont**, fit un magnifique discours, rappelant brièvement

les origines de cette journée de la naissance de la démocratie, par une révolution et de son difficile

apprentissage pour parvenir à celle d'aujourd'hui. Il rendit aussi un vibrant hommage à ceux qui sont morts pour défendre notre patrie. Faisant un point sur les OPEX, il expliqua à tous l'engagement des militaires Français dans les Opérations Extérieures dans les combats contre le terrorisme, engagés sur les territoires de conflits pour lutter contre l'extrémisme et essayer de l'éradiquer.

Il remercia L'ACOMAR et ses Officiers-mariniers présents, en précisant qu'il était membre de L'ACOMAR. Il remercia également le commandant de la gendarmerie et des pompiers, ainsi que toutes les personnalités dont Monsieur le député-Maire **Thierry Robert**, les élus, les présidents des associations, le président de l'association des anciens combattants des

Avirons et les membres des associations patriotiques et d'anciens combattants et le public pour leur présence.

Le député-Maire, Le Maire, le président de l'ACOMAR RÉUNION, le commandant de la brigade de gendarmerie, le président de la FNACA, déposèrent devant le monument aux morts des Gerbes de fleurs en commémoration de cette journée nationale.

La sonnerie aux morts et la Marseillaise retentirent lors de ce vibrant hommage.

Notre drapeau, était fièrement porté par notre camarade le major (RC) **Patrick SORBY**, représentant notre association en cette glorieuse commémoration.

Nous sommes fiers de participer par notre présence militaire et patriotique à ce vibrant hommage rendu

à notre démocratie et à ceux qui sont morts pour elle.

Nos hymnes nous rappellent, que nous sommes grâce à ceux qui se sont sacrifiés pour elle, des Français libres et fiers de leur patrie, d'ailleurs quelques petites larmes furent la preuve de ce sentiment et de cette délicate émotion.

Le Maire termina en invitant les participants à un amical rafraîchissement offert par la municipalité des Avirons dans la joie et la bonne humeur.

Cette commémoration a permis à tous de se rencontrer pour commémorer la fête nationale et de se réunir autour d'un repas « convivial », resserrant ainsi les liens d'amitié entre les associations patriotiques et les élus de la commune des Avirons.

Nous remercions pour l'invitation et l'organisation, Le Maire, les

responsables, et tout le personnel qui participèrent à cette cérémonie. J'ai profité de cette occasion, pour remettre à notre ami **Louis Beaumont** qui quitte sa fonction de portedrapeau pour raisons de santé, la médaille de L'Étoile Civique de bronze, félicitations et bravo **Louis** de cet attachement et des excellents services rendus à notre association. Nous avons eu plaisir d'accueillir à cette cérémonie un nouvel arrivant à L'ACOMAR/RÉUNION, Le maître (RC) **Jean-Marc Papouin** « Bienvenu **Jean-Marc** à la section Acomar/ Réunion ».

Major (H) Jean-Pierre LEBLANC,
Président délégué
de la section ACOMAR/RÉUNION

LOIRET – LOIR ET CHER

REMISE DU DRAPEAU

C'est le 8 mai 2017, au Square du Souvenir de Beaugency, que notre section ACOMAR a reçu son nouveau drapeau des mains du Président National de l'ACOMAR, le maître

principal (R) **Pascal Gosiniak** en présence de Monsieur le Maire de Beaugency **David Faucon** et des Conseillers municipaux, des élèves du collège et des écoles encadrés par leurs Professeurs,

des Associations Patriotiques et de nombreux citoyens de Beaugency et des communes environnantes.

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

Le maître principal (H) Robert Moisan
Président Délégué



DES COLLÉGIENS ET DES LYCÉENS DU LOIRET DÉCOUVRENT LA MARINE NATIONALE

C'est à l'aube d'une belle journée printanière que 25 jeunes du collège de Neuville aux Bois et 8 lycéens du lycée Maréchal Leclerc de Saint Jean de la Ruelle et leurs accompagnateurs ont mis le cap sur Brest. Le but, découvrir les installations et les métiers de la Marine nationale, être au plus près de notre Marine. Ce voyage fut organisé par le C.I.R.F.A Marine d'Orléans avec le soutien du service de recrutement de la Marine et différents intervenants du monde civil et militaire, d'active et de réserve. Durant ces quatre jours sur Brest la cadence des visites fut intense et elles se sont enchaînées au rythme

des déplacements en car et bien sûr en bateau qui par grand beau temps ne laissa que des bons souvenirs à ces jeunes moussaillons. Certes encore peu aguerris au gros temps, ils ont donc préféré cette météo clémente. Cette balade en mer dans la rade de Brest n'aura fait qu'aiguiser leur motivation et leur curiosité maritime. Et c'est avec entrain et dans la bonne humeur que cette petite troupe a suivi le programme. Le premier jour cap sur la base aéronavale de Landivisiau pour la visite des ateliers de maintenance aéronautique où ils ont pu, au plus près, approcher le fleuron de notre aviation embarquée le *Rafale* marine

et prendre contact avec un pilote. Puis toujours dans le domaine des métiers de l'aéronautique navale c'est la visite de la B A N de Lanvéoc Poulmic avec la découverte du centre d'entraînement de sauvetage en mer et de l'école de pilotage, pépinière des futurs pilotes de l'aéro navale. Présentation des avions d'instruction « CAP 10 ». Également impressionnante démonstration des fusiliers marins sur le close-combat et présentation de l'équipe cynophile. Visite qui ne laissa personne indifférent, tant par sa richesse que sa diversité. Le lendemain, visite de la base navale de Brest et accès à bord

d'un bâtiment. Le patrouilleur de haute mer « *Commandant l'Herménier* ». Ce fut pour ces jeunes leur premier embarquement, certes de quelques heures, mais déjà l'appel du grand large pour certains...Et la découverte de la vie en équipage. Puis pour une partie du groupe visite du bataillon des marins pompiers et du simulateur S.N.E.L.E et pour l'autre groupe le L.A.S.E.M. Le laboratoire d'analyse de surveillance et d'expertise de la marine. Des visites qui n'ont fait que démontrer les nombreuses carrières possibles au sein de la Marine nationale et ceci dans des domaines de compétences très diversifiés.

L'avant dernière journée permit de mieux appréhender les différentes filières professionnelles et les métiers de la marine lors de la visite de l'école navale et de la visite du musée dédié à cette prestigieuse institution qui vu passer nombre de grands marins et officiers.

Pour conclure ce séjour, visite du magnifique aquarium sur Brest « Océanopolis ». Véritable conservatoire maritime ou les nombreuses espèces présentées ont enchanté les jeunes visiteurs.

C'est fatigué, avec des images plein la tête et nombreux de souvenirs, que ce groupe et leurs accompagnateurs sont retournés sur la terre ferme. Puis, retour dans notre belle région centre, qui n'est pas bercée par nos mers ou nos océans, mais où le fleuve royal coule et laisse à la marine de Loire le soin de faire naître les vocations du grand large.

Maitre (R) Olivier Vesco



NORD PAS-DE-CALAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le samedi 4 mars 2017 a eu lieu l'assemblée générale de la section Nord - Pas de Calais à Cambrai. Celle-ci s'est entièrement déroulée au « Château de la Motte Fénelon » et a réuni 20 de ses membres accompagnés de leurs épouses qui, pendant la durée des travaux, ont pu découvrir quelques monuments historiques de la ville, notamment l'église St Gery (Monument historique classé en 1919), ainsi que l'Hôtel de Ville. Après l'accueil des personnalités, Messieurs **Bernard Levieux** Président des Membres de la Société de la Légion d'Honneur, **Serge**

Macheppy Président de l'Ordre National du Mérite, **Léon Heloir** Président des Médailleurs Militaires du secteur de Cambrai, ainsi que Monsieur **Christian Dhenin** Adjoint au Maire et représentant les Associations Patriotiques de la ville, et les avoir remercié de leur présence et de l'intérêt ainsi porté à notre association, eu lieu la minute de silence en mémoire aux militaires disparus en OPEX en 2016. Ensuite, le maître principal **Jean-Yves Depuydt**, Président délégué, fait la lecture de son rapport moral suivi par le maître principal **Francis**

Welche, faisant lecture du rapport moral du Secrétaire de section. Le Délégué Régional, le major **Gérard Desrués**, aussi membre de notre section, nous fait lecture du courrier d'encouragement dans nos actions transmis par le Président National, le lieutenant de vaisseau **Roger Orsini**, à qui nous adressons nos marques de satisfaction quant à sa considération envers notre section et l'en remercions en lui assurant de toute notre volonté à continuer avec autant d'assiduité nos actions de rayonnement et de présence au Devoir de Mémoire.

Le trésorier, **François-Xavier Zalisz**, présente le bilan annuel de 2016 pour validation des comptes laissant apparaître une situation saine et approuvée à l'unanimité. Il fut ensuite procédé à la réélection de l'ensemble du bureau validant aussi à l'unanimité les précédents membres sortants dans leurs fonctions, pour une durée de trois ans. Après avoir validé l'ensemble des différents sujets, la fin d'AG fut prononcée. Cette année, c'est le trésorier **François-Xavier Zalisz**, qui a eu la lourde charge de l'organisation de



l'assemblée et que nous félicitons pour l'excellence et la qualité de réception ainsi que l'accueil et la prise en charge des épouses dans une occupation culturelle qui fut amplement appréciée de toutes. Après un cordial apéritif où, comme c'est à l'habitude, les conversations

de franche camaraderie Acomarine allèrent bon train, s'en suivit un repas gastronomique dans l'une des salles de restaurant du château. Un historien, **Pierre Pavy**, convié à la demande de **François-Xavier**, termina cet après-midi par une petite conférence sur les Batailles

de Cambrai (1917 et 1918) et sur le fameux aviateur allemand **Manfred Von Richthofen** dit « Le Baron Rouge » qui fut abattu à l'âge de 25 ans en avril 1918 dans la Somme. Le Président délégué 59-62, **Jean-Yves Depuydt**, tient à remercier tous les membres de la section, ainsi que

leurs épouses pour leur assiduité à tous les événements et sollicitations de présence à nos actions Acomarine régionales.

Major (RC) Alain CAPILLON
Vice-président délégué
Pas-de-Calais

Credit photo: ACOMAR Nord / Pas-de-Calais

CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DU MÉDECIN LT WILLIAM-THOMAS FITZIMONS



à l'initiative de l'Association des Anciens Combattants.

De nombreuses personnalités civiles et associations ont assisté à la cérémonie dont le Directeur des cimetières américains de la Somme **Angelo T. Munsel** (*Super intendant American Battle Monuments Commission*) basé à Bony dans l'Aisne, lieu de sépulture de **W. Fitzsimons**. La section ACOMAR Nord Pas-de-Calais était présente à la Cérémonie organisée le samedi 9 septembre 2017 en l'honneur du Docteur lieutenant **William Thomas Fitzsimons**. Discours de **M. Henri Kurowski**, Président des Anciens Combattants de Camiers Sainte- Cécile.

« Mesdames, Messieurs, Bonjour, La Guerre 14-18 a nécessité un grand effort d'administration et d'organisation.

Notre Côte d'Opale Base arrière du front a été investie pour devenir une énorme zone de ravitaillement, de dépôt, de camps d'entraînements, d'hôpitaux, d'usines.

En 2013 nous avons décidé avec la Municipalité de faire connaître ce qui s'est passé à Camiers durant ce conflit. En 2014 nous avons participé à la Commémoration du Centenaire de notre Église.

En 2015 a été inaugurée la stèle en l'honneur de John Mac Crae Médecin, Militaire, Poète Canadien auteur

du fameux poème *In Flanders Fields* et à l'origine du symbole du souvenir: Le Coquelicot.

Inauguration aussi d'une exposition de panneaux disposés autour de notre église montrant la vie à Camiers durant la Première Guerre Mondiale avec les Camps, les hôpitaux, les blessés, les infirmières, les médecins, les professeurs **Kazanjian, Osler, Cushing** qui sont devenus des sommités médicales. Nous avons aussi reçu les responsables Anglais du Machine Gun Corps, il faut noter que 40000 mitrailleurs ont été formés à Camiers.

Et aujourd'hui dans la continuité de nos actions, nous sommes là

pour honorer les Américains et le Docteur lieutenant **William Thomas Fitzsimons** né en 1889 au Kansas: après des études de médecine il a accompagné la Croix Rouge d'abord 6 mois en Angleterre puis 7 mois en Belgique. C'est en avril 1917 qu'il reçoit l'ordre de rejoindre le Base Hospital n° 5 défini à l'Université de Harvard et implanté à Camiers. Le 4 septembre 1917 à 23 heures: c'est le drame. L'Hôpital Américain de Camiers subit un bombardement aérien, 4 personnes furent tuées, les soldats **Turgo, Rubino, Woods** et le docteur lieutenant **Fitzsimons**. L'Histoire retiendra qu'il fut le Premier Officier Américain tué lors de

La délégation de la Section Nord - Pas-de-Calais Jean-Yves DEPUYDT - Alain CAPILLON - Jérôme LERMENE - Francis WELCHE





Maître-principal (M) Henri KUROWSKI, Président Anciens combattants de Camiers



la Première Guerre Mondiale. La particularité de son décès (attaque d'un Hospital) souleva une vague d'indignations aux Etats-Unis. Il fut d'abord enterré au cimetière d'Étaples le 8 septembre 1917 puis transféré au cimetière Américain de Bony dans l'Aisne parmi ses camarades. Pour le Centenaire de son décès afin qu'on n'oublie pas nous avons

voulu continuer à marquer cette zone Hôpitaux qui en son temps comportait 17600 lits et honorer le passage des Américains et de **William Fitzsimons** en érigeant ce Mémorial : un Rocher de 8 tonnes orné de plaques explicatives sur ce qui fut l'entrée des Hôpitaux militaires de Camiers. Maintenant je voudrais remercier toutes les personnes présentes qui sont venues nous soutenir et

celles qui nous ont accompagnées dans notre action particulièrement la Municipalité et le Service Technique de Camiers qui ont travaillé avec goût et motivation afin de laisser une trace pour le prochain Centenaire. Je voudrais saluer l'*American Battle Monument Commission* en charge mondiale des Cimetières Américains représenté ici pour le département de la Somme par le

Super Intendant M. Angelo Munsel et par M. **Stéphane Bonnouvrier** son assistant, en poste au cimetière Américain de Bony dans l'Aisne où se trouve la pierre tombale du Docteur **Fitzsimons**. »

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ EXCEPTIONNELLE Notre-Dame de Lorette à Ablain St-Nazaire (62)

Dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté exceptionnelle, sous la présidence de Monsieur **Fabien Sudry**, Préfet du Pas-de-Calais

et avec la présence de Madame **Geneviève Darrieussecq**, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées, de Madame **Rose-Marie**

Antoine, Directrice générale de l'ONAC-VG, de Monsieur le général de corps d'armée **Philippe Ponties**, Directeur du service national et de la

jeunesse, et de Monsieur le général de division **Thierry COqueblin**, Officier général de la zone de défense et de sécurité Nord Gouverneur

Nécropole Nationale de Notre Dame de Lorette



Le 47^e RT De Douai



Le piquet d'Honneur et les porte-drapeaux



militaire de Lille, fut organisée le mardi 26 septembre 2017, à la Nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette 62153 Ablain-Saint-Nazaire, la cérémonie d'inhumation du soldat de 2^e classe **Louis Mion** tué à l'ennemi le 6 octobre 1914 à l'âge de 22 ans, retrouvé lors de fouilles archéologiques à Annay-sous-Lens en 2016. Il était originaire de Saint-Victor-de-Cessieu en Isère. Quelques effets personnels (boutons, plaque) ont été remis à la famille venue en nombre (28 personnes) afin de rendre les honneurs à leur aïeul, en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires, Associations avec leurs porte-drapeaux, et la Garde d'Honneur de l'Ossuaire. Un peloton d'honneur appartenant au 41^e Régiment de Transmission de Douai était présent, aux ordres du lieutenant-colonel **Sylvain Vasseur**, Délégué militaire départemental du Pas-de-Calais. Les nombreux jeunes gens participants à la Journée défense et citoyenneté entonnèrent « *La Marseillaise* » et reçurent ensuite leurs certificats individuels de participation.



Mme **Darrieussecq** Secrétaire d'Etat et Le Général (2S) **Dicks**, président de l'association du Monument de Ntre Dame de Lorette

L'ACOMAR Nord-Pas-de-Calais invitée par le Centre du service national de Lille et l'ONAC-VG Pas-de-Calais a répondu présente avec la présence de ses membres : **Jean-Yves Depuydt, Francis Welche, Gérard Desrués, Émeric Pitrel et Alain Papillon**. Ce fut aussi l'occasion de sortir un tout nouveau drapeau qui sera affecté au Pas-de-Calais et l'ancien au Nord afin de mieux représenter la section dans les Hauts de France.



L'ensemble des personnalités



Le nouveau drapeau de la section

RDA 66

DE LA RÉVOLTE À LA LIBÉRATION



André SALVAT compagnon de la libération

66-1038, deux nombreux qui apparemment n'ont rien de commun et pourtant...

Le premier est celui des Pyrénées-Orientales qui vit naître le 16 mai 1920 à Prades **André Salvat**, fils

d'un épicier et petit-fils d'un ancien combattant de 14-18.

Le second, celui des compagnons de la libération, des hommes et des femmes, de tous milieux et origines qui ont œuvré au péril de leur vie

pour des valeurs et la défense de la Patrie.

66-1038, on le sait moins c'est aussi un article de loi de justice militaire signé par le général **Charles de Gaulle**, alors Président de la république et paraphé par son ministre de la guerre **Pierre Messmer**. L'histoire est ainsi faite que ces trois hommes ont eu un destin commun celui de se mettre toujours au service des autres, de la Nation, de la Patrie.

André Salvat entre comme enfant de troupe à St Hippolyte du fort (Gard) à treize ans, sorti d'Autun, le jour de ses dix-huit ans il s'engage. Il est affecté un an plus tard à Tripoli (Liban) au 24^e Régiment d'Infanterie Coloniale (24^e RIC) au grade de sergent. Le 27 juin 1940 en Syrie, il refuse l'armistice après que le général **Mittenhauser** eu

déposé les armes. Il décide avec le capitaine **Folliot** munis de faux ordres de missions de passer en Palestine. Accueillis par les troupes britanniques, d'abord une centaine, bientôt quatre fois plus grâce aux hommes du capitaine **Lorotte** en provenance de Chypre.

Le 1^{er} Bataillon d'Infanterie de Marine (1^{er} B.I.M) est né avec eux, les « FREE FRENCH » (Français Libres). À Brazzaville (République du Congo) le général **de Gaulle** crée l'ordre de la libération (16 novembre 1940) pour récompenser les personnes et collectivités qui se distinguèrent pour la libération de la France. **André Salvat** se bat dans le désert libyen (Siddi-Barrani, Tobrouk, Benghazi et El Agueila) avec le lieutenant **Barberot** qui rejoindra le 1^{er} Régiment de Fusiliers Marins en 1943. Il sera le

Savie se lit comme un roman. Et se résume par les mots du colonel André Salvat lui-même : « On se battait pour le drapeau, pour l'honneur de la France. Je n'ai rien fait d'autre que mon devoir. » Né le 16 mai 1920 à Prades, André Salvat était issu d'un milieu modeste. Son père, grand mutilé de la guerre de 14-18, et sa mère tenaient un petit commerce d'épicerie à Perpignan. Enfant de troupe, il s'engage le jour de ses 18 ans, incorporé un an plus tard à la coloniale, à Tripoli au Liban. « De Gualle, on ne connaissait pas, se souvenait-il dans la presse 70 ans plus tard. Moi, je voulais me battre. C'est ensuite que nous avons entendu parler de ce général. Lui avait dit "non" à Pétain : il devenait donc notre patron. » André Salvat sera alors de ces quelques centaines d'hommes à refuser l'armistice et à rejoindre les Britanniques en Palestine avec de faux ordres de mission, puis à grossir les rangs du premier bataillon d'infanterie de marine. La toute première unité de « Free French » qui reprend le combat en Libye contre les Italiens en septembre 1940. Sidj-Barrani, Sollum, Bardia, Tobrouk, Benghazi, El Agnaïla... C'est après la prise de Bardia que le sergent André Salvat sera un des premiers décorés de la Croix de la Libération, parmi une dizaine de frères d'armes épinglés du ruban vert par le Général de Gaulle sur le sable de Qastira le 26 mai 1941. Parmi les élus, parce qu'il ne savait « jamais dire "non" », s'amusait modestement André Salvat. Je ne comprenais pas tout à fait la symbolique. Nous étions alignés face au grand bouhomme et je me disais : enfin, il est là, je le vois. Et puis nous avons ensuite repris le combat, en Syrie contre mon ancien régiment, aux ordres des vieilles. C'est après la guerre, puis avec le temps, que cette médaille a pris toute sa valeur. » Car les états de service d'André Salvat donnent le vertige : deux campagnes



Les militaires ont honoré hier la mémoire de leur frère d'armes. (Photo Hervé Joubert)

en Libye, le siège puis la percée de Bir-Hakeim où il est blessé en 1942, la défaite infligée à Rommel à El-Alamein, la campagne d'Italie à Girofano où il est de nouveau touché par balle le jour de ses 24 ans et refuse d'être évacué avant d'avoir accompli sa mission, ce qui lui vaudra d'être cité à l'ordre de l'armée, le débarquement en Provence où le lieutenant résiste à six contre-attaques ennemies et où il est à nouveau blessé par balle lors de la prise de Toulon le 25 août 1944. Il termine la guerre dans le sud des Alpes en avril 1945. Instructeur à l'école de Coëtquidan, il est successivement affecté au Maroc, au Sénégal, au Congo-Brazzaville et arrive à Sigaon en octobre 1963, est blessé pour

Laure Moysset



Article journal obseques colonel Andre Salvat



Le soldat Andre Salvat

après de l'amiral commandant en chef en Méditerranée, (Amiral Jean Brasseur Kermadec) il fait valoir ses droits à la retraite pour se retirer à Perpignan. Il nous a quittés le 9 février dernier à l'âge de 96 ans. En ce 14 février, en la Cathédrale St Jean, ils sont nombreux à lui rendre hommage, lui l'humble et valeureux soldat, officier exemplaire le Colonel **André Salvat** est allé rejoindre ses compagnons que fut **Augustin Bourrat, René Nicolau, Louis Torcatis**, tous catalans. Nous sommes orphelins, comme le sont les treize derniers des 1038 compagnons de la Libération parmi eux **Daniel Cordier** (secrétaire de **Jean Moulin**). Il est plus grand hommage que de simples discours.

Pour les valeurs il faut apprendre
Pour l'honneur il se lever
Pour l'histoire se souvenir
Pour eux s'incliner
Pour nous les honorer

PATRIAM-SERVANDO-VICTORIAM-TULIT
(En Servant la Patrie, il a remporté la Victoire)

SM Chomette Philippe
RDA ACOMAR
pour les Pyrénées Orientales.



Croix de la Libération corvette acomit Marine nationale avril 1943



Croix de la Libération 1941

premier décoré de la légion d'honneur à titre individuel du gouvernement provisoire de la République Française, le 18 mai 1944. André et lui seront par décret le 7 mars 1941, ensembles, nommés compagnons de la libération, dans les tout premiers de l'ordre. Le 27 juin c'est leur camarade **Pierre Messmer** qui

sera honoré, lui le fidèle de la première heure, ministre de la guerre du Général pendant presque dix ans et premier ministre en 1972 sous la présidence **Pompidou**. 1942, Bir Hakeim- Al Alamein, la campagne d'Italie, **André SALVAT** sera de tous ces combats, blessé à de multiples reprises, refusant le

rapatriement à l'arrière, jamais il n'a lâché. Il débarque en Provence en 1944, prend part à la prise de Toulon le 25 août 1945. L'Indochine, la captivité, jamais il n'a cédé. L'Algérie, l'Allemagne, le Zaïre autant de pays où il a servi la France. À Toulon en 1973, alors colonel Officier de Liaison de l'Armée de Terre (OLAT)

DÉCOUVERTE DES DEUX MONDES



Les associations ont de tout temps été le reflet de la société axé sur un projet sportif, social, culturel solidaire, environnemental, ludique, de transmissions dans l'esprit du bénévolat. En décembre 2013 les nombreuses associations et

responsables locaux ont fait un constat, sans une coordination et des rencontres où les problématiques de chacun seraient abordées, il existerait une barrière qui serait un frein aux projets et à leur existence. Il leur fallait donc aller à la recherche de l'autre monde. Le Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles 66 (CRIB 66) fut chargé de recenser les associations réparties sur le territoire des communes d'Agly Fenouillèdes, de leur proposer un auto diagnostic et un bilan global. C'est autour d'une table qu'est né entre mars et avril 2014, l'idée d'un forum des associations fruit de ce travail commun. Samedi, c'est jour de marché à Saint-Paul-de-Fenouillet. Sur la grand-place on y voit les étals où trônent fruits et légumes, un camelot y vend des accessoires

d'été, l'écailleur venu de Mèze nous régale avec les huîtres du matin. Au milieu des promeneurs, un édifice de 1949, c'est le foyer rural avec son cinéma, sa belle salle de bal qui accueille depuis sept heures ce matin les premiers responsables pour mettre en situation leur stand. **Julie Liénard** et **Audrey Bedos** organisatrices avec la communauté de communes d'Agly Fenouillèdes sont à la manœuvre, la 3^e édition est sur les rails. Le territoire des 22 communes d'Agly Fenouillèdes compte près de 160 associations, Saint-Paul-de-Fenouillet pour sa part en compte environ 40. En ce 9 septembre 2017, vingt-six mettent en avant leurs expériences, animent, proposent des activités inédites et informel. L'Acomar était déjà présente l'année dernière sur le stand du souvenir français. Changement

de programme cette année, l'association a un stand dédié, mais notre partenaire le souvenir français n'est pas bien loin. Le temps se couvre soudain dehors, la pluie, c'est alors que nous voyons arriver des naufragés qui devenus au fil de nos explications des personnes curieuses et intéressées. Ce cru 2017, du sentiment général est de bonne tenue. Une prochaine réunion nous permettra de faire un bilan pour tenir compte des avis de chacun afin que perdure le Forum des Associations. Et aussi voir de nouveaux visages, de nouvelles activités, aller à la découverte des deux mondes.

SM Chomette Philippe
RDA ACOMAR
pour les Pyrénées Orientales



Pierre Lapraye président souvenir français fenouillèdes -SM Chomette RDA 66 sur stand Acomar forum des associations 2017



Serge Bismuth souvenir français et SM Chomette sur le stand Acomar 66



RDA ACOMAR 66 Stand forum des associations 2017

HOMMAGE AUX GENDARMES

Chaque année dans toutes les casernes de France, nous rendons hommage aux gendarmes tombés en service. Le 16 février est symbolique. Le 16 février 1791, la loi de l'assemblée sanctionne les décrets des 22 au 24 décembre 1790 sur l'organisation de la maréchaussée et entérine la constitution d'une nouvelle entité substitutive : La GENDARMERIE NATIONALE. Aujourd'hui en la caserne Munier, siège de la compagnie de Perpignan, des Pyrénées Orientales, ils sont

à l'appel, issus de toutes les unités, de toutes les spécialités de la gendarmerie. Bien au-delà de notre frontière, nos camarades des Mosos d'Esquadra (jeunes hommes d'escadron) une des plus ancienne force de police civile d'Europe puisque créée en 1721, la guardia civil ou « *bénémerita*, » force de sécurité militaire aux statuts comparables à la gendarmerie qui elle fut créée en 1884 ont répondu présent. Lecture par Madame **Hélène Girardot** directrice de cabinet du préfet du

message du ministre de l'intérieur **Bruno Le Roux**. Le colonel **Nauret**, commandant la compagnie solennellement égrène les noms des quatorze gendarmes qui perdirent la vie en mission dans le cadre de leur mission. Ils avaient entre 18 et 55 ans, d'active ou de réserve, pilote d'hélicoptère ou simple gendarme. Ils avaient chevillé au corps la volonté de servir la population, de prévenir, de secourir, chaque jour au péril de leur vie, ils accomplissaient ces missions. Chaque année

des jeunes hommes et femmes décident d'embrasser la carrière de gendarme, sortant des écoles de sous-officiers de Chaumont ou Tulle de Melun pour les officiers. Affectés sur et en dehors du territoire métropolitain, ils seront animés par la même envie de bien faire pour notre sécurité, notre bien vivre. Cette implication de chaque instant est un sacerdoce qui implique des sacrifices personnels et familiaux, jamais vous n'en entendrez parler, pudique est le gendarme.



Article journal cérémonie hommage aux gendarmes février 2017



Dépôt de gerbe par le général Lagarde - le colonel Vizer et les responsables d'associations gendarmiques



Le Colonel Nauret - Le Colonel Rollet commandant le CNEC, le Général Lagarde - les membres de l'association des amis de la gendarmerie - le RDA ACOMAR 66



Plaque commémorative gendarmes morts en service

Mais lorsque touché dans sa chair, comme il l'est aujourd'hui, quant à la surface revient le souvenir du camarade disparu, alors il serre les dents. Là où certains râlent contre l'uniforme bleu, eux restent dignes. En ce 16 février 2017, c'est par une

vibrante marseillaise et par une unité de corps que nous leur avons rendu hommage. Le représentant départemental de l'Acomar, est également membre du bureau de l'association « Les amis de la gendarmerie ». Cette

association a pour but de faire connaître et promouvoir les valeurs de la gendarmerie. Présidée par le général **Christian Lagarde**, elle a participé à la réfection du monument aux morts dans l'enceinte de

la caserne et à la pose d'une plaque commémorative. Devise de la gendarmerie : *Pour la Patrie, l'Honneur et le Droit.*

SM Chomette Philippe
RDA 66

DE LA VIGNE AU BÂTON DE MARÉCHAL

Le 15 janvier dernier, sous un vent violent et un froid cinglant, nous sommes à Rivesaltes. C'est dans cette ville connue pour son muscat, vin doux naturel, que trône la statue équestre de **Joffre**.

René RIPOLL président départemental des médaillés militaires, trente et un porte-drapeaux, jeunes du corps des sapeurs-pompiers et de nombreuses autorités sont réunis pour fêter le 165e anniversaire de sa naissance. **Joseph Jacques Césaire JOFFRE**, petit fils et fils de tonnelier voit le jour le 12 janvier 1852. Son père le pousse à faire des études qui le mèneront du Lycée Arago de Perpignan jusqu'à Polytechnique. Au concours d'entrée de la prestigieuse institution il sera classé 14^e sur 132,

faisant de lui en juillet 1869 le benjamin à 17 ans. Jeune sous lieutenant il participe à la guerre franco-prussienne de 1870 dans l'artillerie. En 1871 de retour sur les bancs de polytechnique il termine sa formation et sollicite sa réaffectation dans le génie militaire. De 1872 à 1874, c'est dans le Languedoc qu'il poursuit sa carrière. Au printemps 1874, il est affecté en région parisienne, à Pontarlier. Il est de retour en terre catalane de 1883 à 1884 à Mont-Louis puis Villefranche de Conflent. De Formose au Tonkin, puis en Afrique il sera de toutes les batailles. Il est nommé chef de corps d'armée en 1908, deux ans plus tard vice-président du conseil supérieur de la guerre. En 1911, il devient Chef

d'État-Major de l'armée. De 1914 à décembre 1916, il est l'artisan de victoires dans la Marne, la Somme

et à Verdun. Toutefois critiqué, il est contraint à la démission, remplacé par le général **Nivelle**. Élevé à la

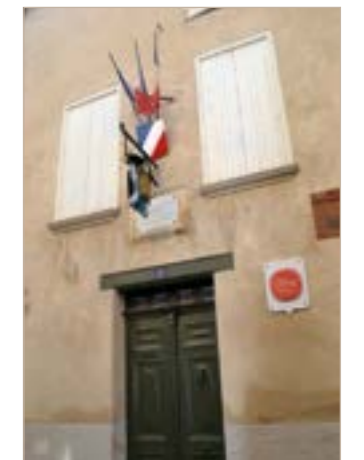
Article journal Pays Catalan - cérémonie hommage JOFFRE



Joseph, Jacques, Césaire JOFFRE MARÉCHAL DE FRANCE



La médaille militaire



Maison natale de Joffre à Rivesaltes



René RIPOLL Président Départemental des Médaillés Militaires et SM CHOMETTE RDA ACOMAR 66



Statue équestre Joffre et porte-drapeaux

dignité de Maréchal de France, il continuera inlassablement son combat pour des valeurs reconnues de tous. Acclamé aux Amériques, écrivain tardivement reconnu, il est membre de l'Académie Française en 1918 il défilera le 14 juillet 1919 aux côtés de **Foch** et **Pétain**. Surnommé

affectueusement « le grand-père » par ses poilus. Le président **Poincaré** lui avait remis la médaille militaire le 26 novembre 1914 « en témoignage de reconnaissance de la Patrie ». L'homme et cette prestigieuse distinction qui fut créée par **Louis Napoléon Bonaparte**

en 1852 fêtent leurs 165 ans. De sa statue équestre à sa maison natale en cortège nous honorons l'homme à la stature de chef d'État que fut **Joseph Jacques Césaire Joffre**. Son parcours historique est retracé par monsieur le maire de Rivesaltes, **André Bascou** et par Madame **Hélène Girardot** représentant le

préfet des Pyrénées-Orientales dans la salle communale. L'ACOMAR s'est associée à cet hommage pour l'enfant de la vigne, devenu Maréchal de France.

SM Chomette Philippe
RDA 66

LA FIERTÉ

Lors de sa prise de fonction le lieutenant-colonel **Corréa**, le délégué militaire départemental souhaitait continuer les actions de ses prédécesseurs et mettre en place la première promotion des cadets de la défense dans les Pyrénées Orientales. C'est un défi. Commence pour lui la sélection des futurs cadets, sur les quatre-vingts candidatures provenant de jeunes garçons et filles issus des 13 collèges du département. Ils seront au final vingt-quatre

candidats, élevés de 3^e de 14 à 16 ans, tous volontaires et motivés qui durant dix-huit mercredi participeront à un programme, encadrés par les adjutants **Xavier Soula** et **Jean-François Polsell**. Les activités pédagogiques sont réparties en modules : Mémoire et Patriotisme - Civisme et Citoyenneté - Activités Sportives - Découverte de la défense. Les cadets participeront ainsi aux différentes cérémonies patriotiques, hommages départementaux. La

visite au centre départemental de mémoire où le colonel **Guerrero**, leur délivra ce message « *De ne pas oublier ce que les générations précédentes nous ont légué, cet héritage sur lequel nos jeunes peuvent et doivent s'appuyer pour mieux avancer et préparer leur avenir* ». Ils garderont aussi un souvenir à jamais gravé de leurs activités au sein du CNEC (Centre National d'Entraînement Commando) à Collioure, puis Mont-Louis avec tyrolienne, activités

de cohésion, d'orientation et de franchissement. Au sein du SDIS, ils apprendront les gestes de premiers secours. Pour ses jeunes une année qui leur a permis de s'affirmer sur le plan personnel, d'améliorer leurs résultats scolaires, d'avoir mûri. Pour le lieutenant-colonel **Corréa**, c'était un défi, peu de ressources, c'est grâce à des partenaires privés qu'il a mené à bien cette mission. Le 31 mai a eu lieu dans l'amphithéâtre de l'école militaire, la remise des



Article presse sur les cadets de la Défense.



Diplôme décerné au cadet de la Défense.



Insigne initiation commando et ecusson Cadets de la Défense.



L'ADJ Soula et Polselli - les cadets diplômés



La famille GAMDIBLEUX fierté pour leur fils diplômé.



Le SM Chomette RDA ACOMAR 66 - Entouré de deux cadets de la défense cérémonie de Canet en Roussillon



Les Adj SOULA et POLSELLI avec les cadets diplômés sous l'œil du LCL CORREA DMD66



Prix Armée-Jeunesse 2017



Fin de cérémonie traditionnel lancer de casquette cadets de la défense

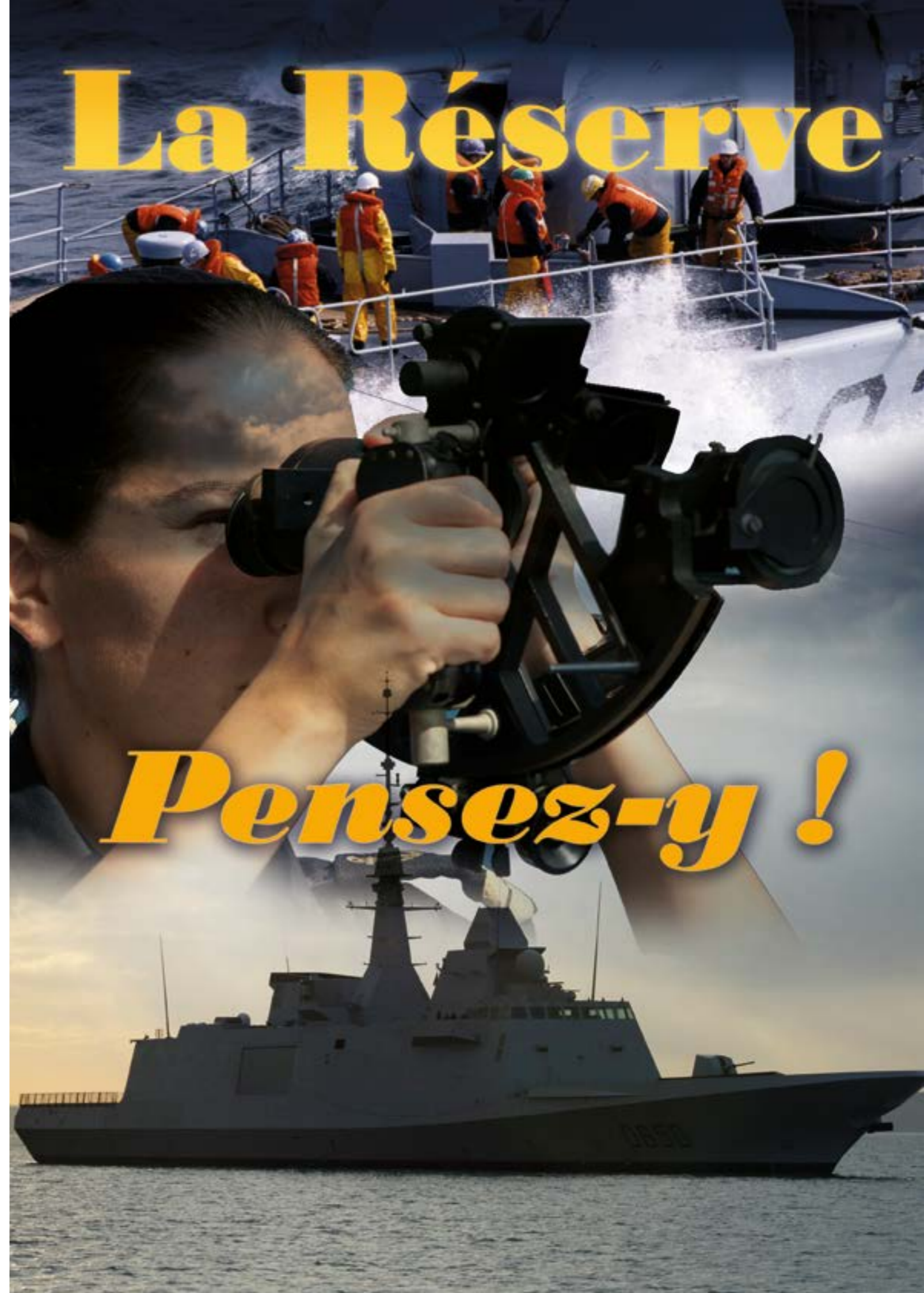
prix du concours Armée Jeunesse 2017, le prix « Armées dans la cité 2017 » a récompensé la délégation militaire départementale pour l'ouverture de cette section de cadets de la défense. Ce prix récompense les actions visant au renforcement de l'esprit de défense et de citoyenneté auprès des publics éloignés de l'institution militaire. En ce 7 juillet, au sein de la caserne Galliéni, devant la représentante du préfet, les militaires, les membres de la communauté éducative, les partenaires,

les familles, et leurs encadrants, dix-neuf cadets sur vingt-quatre au départ vont être honorés. Deux cadets ont décidé d'être les tuteurs, les « grands frères » de la prochaine promotion, d'être des passeurs de relais. D'autres envisagent une préparation militaire, au sortir de cette session, munis de leurs diplômes, de leur insigne commando, ils ont laissé leur passé pour une confiance retrouvée. Une fierté, leur fierté. Face à moi, les yeux rougis d'une mère, la gorge serrée d'un père,

ils écoutent le discours du lieutenant-colonel Corrèa fait d'encouragements et de remerciements. Ce sont des expressions, des notes de musique sur un piano en forme de bravos. Casquettes en l'air lancées, session terminée, telle est leur FIERTÉ. Un modèle qui ne prend pas fin ce jour, ils défilent pour la cérémonie de notre fête nationale à Perpignan, lecteurs de la symbolique de notre drapeau, que de cœurs serrés quand ils se tiendront face à l'assemblée

entonnant notre Marseillaise, que de reconnaissances encore, de fierté pour cette première promotion des cadets de la défense des Pyrénées Orientales.

SM Chomette Philippe
RDA ACOMAR
pour les Pyrénées Orientales



La Réserve

Pensez-y !

**Vous êtes Officier-Marinier, Quartier-Maître
ou Matelot de réserve,
vous êtes issu(e) d'une Préparation Militaire Marine
ou d'une autre formation maritime.**

Vous êtes ou avez été réserviste de toutes spécialités.

Vous avez suivi une Préparation Militaire Marine ou une spécialisation.

Vous continuez à vous intéresser à la Marine et à développer l'esprit de défense.

Vous êtes volontaire pour servir dans la Réserve.

Vous souhaitez que votre dossier de réserviste soit suivi.

*Vous êtes sympathisant(e) - amis, parents, enfants - de ces hommes et femmes
qui ont servi toute une carrière ou seulement la durée
de leur service national dans la Marine.*

Vous serez prochainement déchargé(e) de votre service actif.

Une autre carrière vous attend dans le civil.

**L'Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARins
de Réserve (ACOMAR) est votre association.**

**Vous y retrouverez l'ambiance et la solidarité des hommes et
des femmes qui vivent l'action en continuant de servir,
la Réserve, la Marine et la Nation.**

Pour tous renseignements, écrire à :

Monsieur le Président National de l'ACOMAR

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40300 – 94114 Arcueil Cedex

*Il vous orientera, quelle que soit votre situation géographique,
vers l'une des sections qui couvre le territoire national et les départements d'outre-mer.*

DEMANDE D'ADHÉSION

*Je souhaite adhérer à l'Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARins de Réserve
et être dirigé(e) vers la section la plus proche de mon domicile.*

Nom:

Prénoms:

Adresse:

Téléphone: Fax: Mail:

Grade dans la réserve: Âge:

À: le:

Signature:



ACOMAR



NOS PARTENAIRES



OR@AcomarNational2016

Association d'intérêt général
Affiliée à La FLAMME

PRÉSIDENT D'HONNEUR
Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Marine

Fondée le 11 Avril 1932 - Régie par la loi du juillet 1901
Membre du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRSM)
Membre du Comité de Liaison des Associations de la Marine (CLIAMM)
Membre de la Commission Armées-Jeunesse
Partenaire de la Réserve Citoyenne
Partenaire de l'Association Civisme Défense Armées Nations (C.I.D.A.N)
Signataire d'une convention de partenariat avec la Marine Nationale
Signataire d'une convention de partenariat avec l'ONAC
Titulaire de la Médaille d'Or du Mérite Civique
Signataire d'une convention de partenariat avec le Souvenir Français
Signataire d'une convention de partenariat avec la Fédération des Clubs de la Défense

Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARINS de Réserve



16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300 – 94114 Arcueil Cedex
Tél. : +33(0) 171 360 417

acomar.association@sfr.fr
www.acomar.org

Copyright © Document ACOMAR National 2016

